



**OXFAM**  
France



# **CHANGEMENT CLIMATIQUE NOUS NE SOMMES PAS PRÊT.ES**



**COMMENT LA GRANDE IMPROVISATION  
DES POLITIQUES D'ADAPTATION  
FAVORISE LES PLUS RICHES**

Editeur : Oxfam France  
Auteur-ices du rapport : Alix Chénel, Quentin Ghesquière

Nous remercions les personnes suivantes pour leurs précieux commentaires et contributions : Louise Trély, Nicolas Vercken, Charlotte Jarry, Élise Naccarato, Léa Guérin, Guillaume Compain, Clémence Hervieu, Monique Boulangé (Oxfam France)

Nous remercions également les expertes ayant apporté leur aide : Nathalie Blanc, Gonéri le Cozannet, Vivan Dépouès, Guillaume Dolques, Anne-Victoire Liszak-Rueda, Morgane Nicol, Heloïse Philippe, Alice Robinet, Adèle Tanguy.

Conception graphique sous logiciels libres : figureslibres.cc

Les informations contenues dans ce document correspondent à une analyse à jour à la date de mise sous presse le 1<sup>er</sup> juillet 2024.

Ce document est soumis aux droits d'auteur mais peut être utilisé librement à des fins de campagne, d'éducation et de recherche moyennant mention complète de la source. Le détenteur des droits demande que toute utilisation lui soit notifiée à des fins d'évaluation.

Pour copie dans toute autre circonstance, réutilisation dans d'autres publications, traduction ou adaptation, une permission doit être accordée et des frais peuvent être demandés.

Courriel : [nvercken@oxfamfrance.org](mailto:nvercken@oxfamfrance.org)

# SOMMAIRE

RÉSUMÉ EXÉCUTIF .....	4
INTRODUCTION .....	6
<b>1. LES IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE : SOURCE DE RENFORCEMENT DES INÉGALITÉS</b> .....	7
Projections pour la France et principales menaces .....	8
Changement climatique et renforcement des inégalités : exposition, vulnérabilité et capacité d'adaptation .....	9
<b>EXPOSITION ET VULNÉRABILITÉ : QUELLE DIFFÉRENCE ?</b> .....	10
<b>LES RISQUES DE L'INADAPTATION ET DE LA MALADAPTATION SUR LES DROITS HUMAINS</b> .....	20
<b>MALADAPTATION ET RENFORCEMENT DES INÉGALITÉS :     L'EXEMPLE DE LA GENTRIFICATION VERTE</b> .....	15
<b>2. LES POLITIQUES D'ADAPTATION ACTUELLES NE SONT PAS À LA HAUTEUR DE L'ENJEU</b> .....	18
L'adaptation au second plan des politiques climatiques .....	19
<b>LE MANQUE D'ANTICIPATION :     LE CAS D'ÉCOLE DES INONDATIONS DE 2023 DANS LE PAS-DE-CALAIS</b> .....	22
<b>A QUELLE ÉCHELLE PROGRAMMER L'ADAPTATION EN FRANCE ?     LA COLLABORATION NÉCESSAIRE ENTRE ETAT ET COLLECTIVITÉS</b> .....	24
Une approche réactive et sectorielle .....	26
<b>DROIT DU TRAVAIL ET CHANGEMENT CLIMATIQUE : DES RÉGLEMENTATIONS INSUFFISANTES</b> ...	24
Une stratégie qui manque de moyens et d'ambitions .....	29
<b>LE BUDGET CONSACRÉ À L'ADAPTATION DANS LE DERNIER PROJET DE LOI FINANCE</b> .....	31
Des politiques contradictoires qui entravent notre adaptation .....	32
<b>QU'EST-CE QU'UNE TRAJECTOIRE DE RÉCHAUFFEMENT     ET UNE TRAJECTOIRE D'ADAPTATION ?</b> .....	32
<b>POLITIQUES PUBLIQUES D'ACCÈS AU LOGEMENT :     OUTIL ESSENTIEL POUR UNE ADAPTATION JUSTE</b> .....	35
<b>3. LES RECOMMANDATIONS D'OXFAM POUR UNE ADAPTATION ÉQUITABLE, JUSTE ET EFFICACE</b> .....	37
GLOSSAIRE .....	42
ANNEXES .....	44

# RÉSUMÉ EXECUTIF

Le réchauffement climatique touche la France de plein fouet : L'été 2023 a été le plus chaud jamais mesuré sur Terre et le quatrième plus chaud mesuré en France<sup>1</sup>. L'année 2022 a vu se cumuler tous les aléas climatiques extrêmes : sécheresse historique généralisée, mégafeux en Gironde et dans les Landes et orages violents. Pourtant, la France tarde à la fois à mettre en place une stratégie d'atténuation et d'adaptation, comme le rappelait le Haut Conseil pour le climat dans une lettre adressée au gouvernement le 4 avril 2024.

De plus, si ce sont les plus riches qui émettent le plus de gaz à effet de serre (GES) et qui aggravent le plus la crise climatique, ce sont les ménages pauvres et modestes, femmes, enfants, personnes âgées, groupes marginalisés, qui sont en première ligne des conséquences du changement climatique.

**Ces catégories sont plus exposées :** les populations les plus pauvres, qui résident plus souvent à proximité des grands axes routiers, ont moins accès aux aménités environnementales<sup>2</sup> (un bois, un espace vert, une forêt, une rivière etc), ont trois fois plus de risques de mourir d'un épisode de pollution que les plus riches<sup>3</sup> et sont davantage exposées à des maladies liées à la pollution de l'air.<sup>4</sup> Ces pollutions sont stimulées par les vagues de chaleur.

**Ces catégories sont plus vulnérables :** Les ménages modestes et les groupes marginalisés sont plus durement touchés par les inondations, sécheresses, canicules, et maladies liées à la chaleur : « *dans tous les secteurs et régions, les personnes et les systèmes les plus vulnérables*

*sont touchés de manière disproportionnée* » la vulnérabilité au changement climatique est démultipliée pour les personnes qui sont à l'intersection de plusieurs inégalités.

Ces catégories disposent de capacités d'adaptation plus faibles : elles manquent plus souvent de ressources économiques, sociales, culturelles, de mobilité et de droits pour s'adapter avec succès au changement climatique. Les aides de prévention sont insuffisantes ou destinées aux propriétaires.

**L'Etat, qui devrait donc donner les outils à ces populations pour qu'elles soient protégées, ne remplit pas son rôle. Au contraire, nos politiques d'adaptation protègent avant tout les plus riches.**

Or, l'inaction ou la maladaptation face aux impacts du changement climatique fait peser un risque sur les droits humains. Avec ses impacts directs sur la production alimentaire, le logement, l'accès à l'eau et les écosystèmes, le changement climatique porte directement atteinte à la sécurité des personnes et à leurs droits à un

environnement sain, mais met aussi indirectement en péril des droits fondamentaux, comme le **droit à l'éducation, à la santé ou à la dignité humaine**.

Les politiques d'adaptation de la France ont en effet **toujours été reléguées au second plan**. Depuis 1980, le pays cumule 120 milliards d'euros de pertes, ce qui en fait le deuxième plus élevé au niveau européen après l'Allemagne. Pourtant, les premiers plans, de 2011 puis 2018, sont largement lacunaires, manquent de moyens et de mise en œuvre. Le droit du travail, nos infrastructures de santé et sociales ne sont pas adaptés.

Quand des mesures existent, **elles sont activées en réaction à une catastrophe plutôt que par anticipation et restent sectorielles**. Il a fallu attendre les incendies de Gironde et des Landes pour que le budget consacré à la sécurité civile soit structurellement augmenté pour faire face aux nouveaux risques et la sécheresse historique à

Mayotte pour que le gouvernement annonce un « plan Marshall ».

Ces politiques ont d'ailleurs **toujours manqué d'ambition et de ressources dédiées**. Nous avons besoin de plusieurs dizaines de milliards d'euros par an a minima, alors le précédent plan était doté de seulement 600 millions d'euros par an.

Enfin, l'Etat joue un double jeu puisqu'il programme à la fois des investissements qui ne sont pas adaptés (environ 50 milliards d'euros), et par ailleurs **porte des politiques en totale contradiction avec la nécessité urgente de s'adapter**. Soutien diplomatique aux entreprises d'énergie fossile, politiques d'artificialisation des sols ou stimulant le mal-logement, soutien à l'agro-industrie ou subventions massives à des activités qui contribuent au changement climatique, ainsi qu'absence de protection réelle de nos aires marines protégées.

**OXFAM FORMULE DONC 6 RECOMMANDATIONS POUR QUE LA FRANCE PUISSE RÉPONDRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE PAR UNE ADAPTATION JUSTE :**

- 1. Des moyens conséquents, de l'ordre de plusieurs dizaines de milliards d'euros, assortis d'une répartition de ces fonds et d'un système fiscal juste pour permettre la justice sociale.**
- 2. Une adaptation transparente et démocratique, avec des plans d'analyse de vulnérabilité au plus près des territoires et un processus de décision par les habitant.e.s des territoires concernés.**
- 3. Un plan national d'adaptation opposable et contraignant, permettant de rendre l'Etat redevable face aux citoyen.ne.s pour qui les droits sont menacés.**
- 4. Des investissements publics conditionnés à des critères d'efficacité et de réduction des inégalités, afin que l'argent public dépensé puisse s'inscrire à long terme, sans que ces investissements ne soient incompatibles avec ou ne contribuent au réchauffement climatique.**
- 5. Une réforme du droit du travail, afin de garantir une protection juridique efficace des travailleur.euses face aux aléas climatiques extrêmes.**
- 6. Une adaptation juste au niveau international, afin que la France assume pleinement sa responsabilité dans le changement climatique en finançant, à la hauteur des besoins, l'adaptation des pays du Sud global.**

# INTRODUCTION

En France comme dans le monde, les conséquences du changement climatique se font déjà sentir, avec des vagues de chaleur de plus en plus fréquentes et intenses, des sécheresses prolongées, des inondations dévastatrices et des tempêtes de plus en plus violentes. Pour y faire face, deux stratégies complémentaires émergent. Les politiques d'atténuation, d'une part, visent à réduire les émissions de gaz à effet de serre pour limiter le réchauffement de la planète. **Les politiques d'adaptation, d'autre part, consistent à s'ajuster aux changements inévitables pour en limiter les impacts sur les populations.** Si la France tarde à mettre en œuvre des mesures assez ambitieuses en termes d'atténuation, elle ne se fixe pas d'objectifs clairs sur l'adaptation et ne prend pas de mesures suffisantes correspondant à ces propres objectifs. En avril 2024, le Haut Conseil pour le Climat dans une lettre au gouvernement a signalé notre impréparation aux conséquences du changement climatique : « *La France est particulièrement exposée aux conséquences du réchauffement climatique, mais n'est pas prête à y faire face car les politiques d'adaptation souffrent d'un manque d'objectifs opérationnels, de moyens, et de suivi.* »<sup>5</sup>

Le manque d'engagement politique voire le maintien du statu quo ou même la criminalisation des mouvements issus de la société civile sur les questions d'adaptation face à la crise climatique a déjà commencé à affecter nos droits fondamentaux et augmenter les conflits sociaux.<sup>6</sup> En effet, Oxfam a montré que le changement climatique et les inégalités s'alimentent réciproquement et forment un cercle vicieux. Si ce sont les plus riches qui polluent le plus et qui aggravent le plus la crise climatique, les plus vulnérables — ménages pauvres et modestes, femmes, enfants, personnes âgées, groupes marginalisés ou personnes souffrant de maladies chroniques — sont en première ligne des conséquences du changement climatique. Le Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'évolution du Climat (GIEC) souligne les liens entre changement climatique et inégalités et montre que les actions d'adaptation peuvent jouer sur ce cercle vicieux : soit en accroissant soit en réduisant les inégalités.

Ce rapport montre les impacts inégalitaires du changement climatique sur les populations, et met en lumière ses conséquences sur les inégalités et les droits humains. Il analyse les politiques actuelles d'adaptation en France et formule enfin des recommandations pour une adaptation équitable, juste et efficace. En ce sens, l'adaptation juste est définie comme **une démarche d'ajustement au climat actuel ou attendu, ainsi qu'à ses conséquences en prenant en considération les vulnérabilités et les capacités d'adaptation différenciées des personnes physiques, morales, collectivités et territoires, afin que les mesures bénéficient à toutes et tous.**<sup>7</sup>



1

**LES IMPACTS DU CHANGEMENT  
CLIMATIQUE SUR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE :  
SOURCE DE RENFORCEMENT  
DES INÉGALITÉS**



## 1. PROJECTIONS POUR LA FRANCE ET PRINCIPALES MENACES

Le changement climatique et la hausse globale de température causée par l'activité humaine sont des faits avérés. En dépit des efforts possibles pour atténuer les émissions de gaz à effet de serre de la France, le choc climatique est inévitable, et les manifestations du changement climatique sont d'ailleurs déjà visibles dans le pays. L'été 2023 a été le plus chaud jamais mesuré sur Terre et le quatrième plus chaud mesuré en France.<sup>8</sup> L'année 2022 a vu se cumuler tous les aléas climatiques extrêmes : sécheresse historique généralisée, mégafeux en Gironde et dans les Landes et orages violents.<sup>9</sup> Avant 1990, la France connaissait en moyenne 2 jours de vagues de chaleur par an. Depuis 2000, ce chiffre est passé à 8 par an. Dans un scénario à +4°C, l'Ile-de-France pourrait connaître jusqu'à 94 jours de vague de chaleur,<sup>10</sup> soit plus d'un quart de l'année. 62 % de la population française est exposée de manière forte ou très forte aux risques climatiques.<sup>11</sup>

Dans un scénario à  
**+4°C**  
l'Ile-de-France pourrait  
connaître jusqu'à  
**= 94 JOURS**  
de vague de chaleur par an,  
soit plus d'un quart de l'année.



Le sixième rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat<sup>12</sup> synthétise les principales projections pour l'Europe et permet d'identifier quatre principaux risques pour la France :

- ⚡ Une plus grande mortalité et morbidité des personnes et des écosystèmes liées à la chaleur. **D'ici 2100, en France, les vagues de chaleurs pourraient tuer 46 000 personnes par an.**<sup>13</sup>
- ⚡ Des pertes agricoles dues à la combinaison de la chaleur et des sécheresses, qui entraîneront entre autres une hausse des prix des denrées alimentaires.
- ⚡ Des pénuries d'eau avec des conséquences dans différents secteurs (agriculture, tourisme, industrie, etc).
- ⚡ Un impact important des inondations et des intempéries sur les personnes, les constructions et les infrastructures.

## 2. CHANGEMENT CLIMATIQUE ET RENFORCEMENT DES INÉGALITÉS : EXPOSITION, VULNÉRABILITÉ ET CAPACITÉ D'ADAPTATION

Oxfam a montré<sup>14</sup> que le changement climatique et les inégalités s'alimentent réciproquement et forment un cercle vicieux. **Si ce sont les plus riches qui émettent le plus de gaz à effet de serre (GES) et qui aggravent le plus la crise climatique, ce sont les plus vulnérables — ménages pauvres et modestes, femmes, enfants, personnes âgées, groupes marginalisés — qui sont en première ligne des conséquences du changement climatique.** Selon le GIEC, « *Les populations qui sont marginalisées sur le plan social, économique, culturel, politique, institutionnel ou autrement sont particulièrement vulnérables au changement climatique ainsi qu'à certaines stratégies d'adaptation et d'atténuation.* »<sup>15</sup>

En France, 63 milliardaires émettent autant de gaz à effet de serre chaque année que 50% de la population française.<sup>16</sup> Quatre entreprises — BNP Paribas, Société Générale, Crédit agricole et TotalEnergies — ont, chacune prise isolément, une empreinte carbone supérieure à celle de la France.<sup>17</sup> Plus généralement, en France, les 10 % les plus riches émettent trois fois plus de CO<sub>2</sub>e que les 10 % les plus pauvres.<sup>18</sup>

Pourtant :

- ⚡ Les populations les plus pauvres, qui résident plus souvent à proximité des grands axes routiers ont moins d'accès aux aménités environnementales<sup>19</sup> (un bois, un espace vert, une forêt, une rivière etc), ont trois fois plus de risques de mourir d'un épisode de pollution que les plus riches<sup>20</sup> et sont davantage exposées à des maladies liées à la pollution de l'air.<sup>21</sup> Ces pollutions sont stimulées par les vagues de chaleur.<sup>22</sup>
- ⚡ Aujourd'hui, les populations précaires urbaines, les jeunes (18-24 ans), et les personnes âgées sont les premières touchées par la précarité énergétique d'été, et donc les premières à souffrir de la chaleur dans leur logement lors des épisodes de canicule.<sup>23</sup> Ces personnes sont plus généralement locataires et donc disposent d'une capacité moindre à s'adapter.<sup>24</sup>
- ⚡ En 2022, 70 % des habitant-e-s de QPV (Quartiers prioritaires de la ville)<sup>25</sup> indiquaient qu'il faisait trop chaud l'été dans leur logement, contre 56 % de Français.<sup>26</sup>
- ⚡ A Aubervilliers, où 44 % de la population vit sous le seuil de pauvreté, le ratio d'espaces verts par habitant-e-s est de 3 m<sup>2</sup> alors que l'OMS en recommande au moins 12.<sup>27</sup>
- ⚡ 62 % des emplacements dédiés aux gens du voyage, affectés par les communes, sont situés dans des zones à fortes nuisances (proximité d'une usine, d'une autoroute, d'un incinérateur, d'un aéroport).<sup>28</sup> Cela a des impacts immenses sur leur santé et leur espérance de vie qui est de 15 ans inférieure à la moyenne nationale.<sup>29</sup>

### EXPOSITION ET VULNÉRABILITÉ : QUELLE DIFFÉRENCE ?

L'**exposition** est la localisation d'un enjeu (personnes, ressources, écosystèmes, bien économique ou socioculturel) dans un espace soumis directement ou indirectement à un aléa. La notion d'exposition renvoie directement à une zone géographique ou un paramètre donné.<sup>30</sup> Par exemple, les personnes situées sur les zones littorales sont exposées à l'élévation du niveau de la mer. L'exposition est également corrélée à la dépendance de certains territoires aux ressources d'un autre. Par exemple, un événement climatique extrême affectant la production de soja au Brésil aurait des conséquences importantes sur les prix de denrées dépendantes du soja en France (la viande, l'huile de soja, le lait, les oeufs)<sup>31</sup>.

La **vulnérabilité** renvoie à la propension ou prédisposition d'être affecté par un aléa.<sup>32</sup> Les personnes exposées peuvent être vulnérables ou pas. Par exemple, des personnes situées sur le littoral dans une collectivité qui n'a pas mis en place des techniques d'adaptation est considérée comme vulnérable.

**LES FEMMES ET LES FILLES** meurent en plus grand nombre lors de catastrophes naturelles et industrielles, ou lors d'épidémies parce qu'**ELLES SONT PLUS PAUVRES ET DONC MOINS PROTÉGÉES.**



En plus d'être plus *exposés* aux conséquences du changement climatique, les groupes sociaux marginalisés y sont aussi plus *vulnérables*. Le rapport du GIEC<sup>33</sup> observe que les ménages modestes et les groupes marginalisés sont plus durement touchés par les inondations, sécheresses, canicules, et maladies liées à la chaleur : « *dans tous les secteurs et régions, les personnes et les systèmes les plus vulnérables sont touchés de manière disproportionnée* ».

Le changement climatique crée et favorise la précarité alimentaire, l'inflation induite par le changement climatique a tendance à toucher plus fortement les ménages à faibles revenus (plus large part du revenu dédié aux produits de base, donc la hausse des prix exerce une pression plus forte sur eux). Alors qu'un enfant sur deux en Europe est fortement exposé aux vagues de chaleur, l'UNICEF rappelle que les nourrissons et les jeunes enfants sont les plus vulnérables à la chaleur parce que leur température corporelle augmente beaucoup plus vite et plus fortement que celle des adultes.<sup>34</sup> Les vagues de chaleur affectent également leur capacité à se concentrer et à apprendre, ce qui met en péril leur éducation. Les femmes et les filles meurent en plus grand nombre lors de catastrophes naturelles et industrielles, ou lors d'épidémies parce qu'elles sont plus pauvres et donc moins protégées<sup>35</sup>, moins informées, tenues à des normes de genre, moins bien prises en charge etc.<sup>36</sup> Selon Handicap International, les personnes handicapées ont 4 fois plus de risques de mourir en cas de catastrophe, ce qui augmente leur vulnérabilité au changement climatique.<sup>37</sup> Enfin, le GIEC rappelle que la vulnérabilité au changement climatique est démultipliée pour les personnes qui sont à l'intersection de plusieurs inégalités : « Cette vulnérabilité accrue est rarement attribuable à une cause

unique; elle est plutôt due à l'interaction de processus sociaux qui provoquent l'inégalité du statut socio-économique et des revenus ainsi que du degré d'exposition. Ces processus sociaux incluent par exemple la discrimination fondée sur le sexe, la classe sociale, l'ethnie, l'âge et l'état physique ».<sup>38</sup>

En France, en 2023,  
**5 000 DÉCÈS**  
 à cause des pics de chaleur.  
 Parmi eux, **LES PERSONNES ÂGÉES**  
 sont surreprésentées  
 et représentent **¾ DES DÉCÈS.**



Le Parlement européen, a adopté une résolution en septembre 2022 dans laquelle il souligne l'exposition inégale des groupes défavorisés aux impacts des événements extrêmes, et plus spécifiquement sur les inégalités d'exposition entre les genres, les femmes étant plus exposées aux risques climatiques, notamment sur leur lieu de travail.<sup>39</sup>

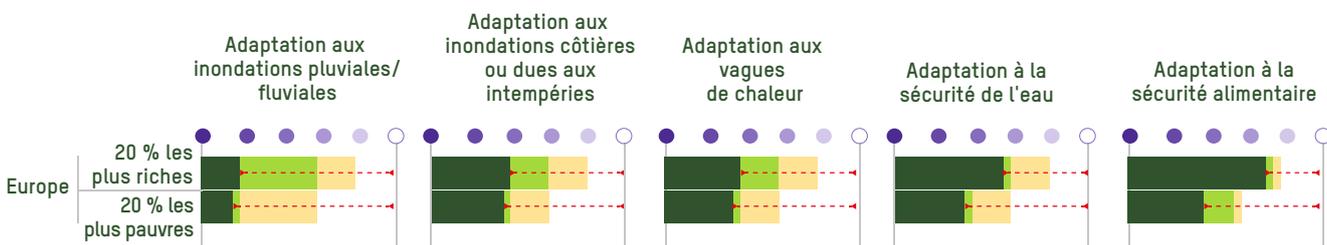
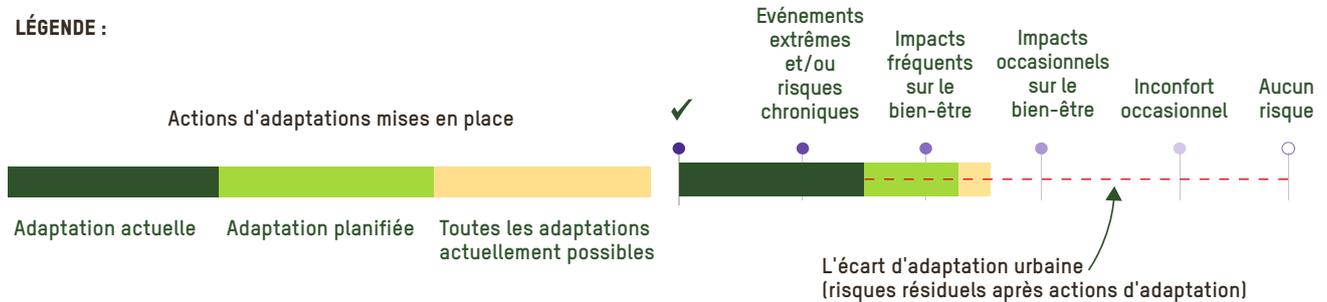
La Croix-Rouge Française souligne également, qu'en cas d'événement climatique extrême, ce sont les

personnes vulnérables qui sont le plus souvent touchées et en paient le prix fort, mais également que les événements **peuvent agir en tant qu'accélérateur de vulnérabilité**. Par exemple, les personnes isolées au niveau social et numérique surreprésentées par les personnes âgées ont de plus grandes difficultés à accéder à l'information. C'est également le cas pour les personnes mal logées ou sans logement, doublement affectées.<sup>40</sup> En 2023, 5000 personnes sont décédées à cause des pics de chaleur. Parmi elles, les personnes âgées sont surreprésentées et représentent ¾ des décès.<sup>41</sup>

**Outre leur exposition et leur vulnérabilité accrues, les populations les plus vulnérables ont aussi une capacité d'adaptation plus faible. Elles manquent plus souvent de ressources économiques, sociales, culturelles, de mobilité et de droits pour s'adapter avec succès au changement climatique.** Par exemple, le taux de subvention du fonds Barnier, qui finance en partie les travaux réalisés par les particuliers pour réduire la vulnérabilité de leur habitation aux risques naturels, est de 80 %, avec la possibilité de bénéficier à l'avance des fonds à hauteur de 30 % du montant de la subvention.<sup>42</sup> Il est par ailleurs plafonné à 10 % de la valeur vénale du bien. Le reste à charge demeure donc important pour les ménages modestes, qui n'ont souvent pas les moyens d'avancer le prix des travaux.<sup>43</sup> On retrouve cette même logique dans le dispositif MaPrimeRenov, qui subventionne la rénovation thermique des logements, mais avec un reste à charge pour les ménages de plusieurs dizaines de milliers d'euros.<sup>44</sup> Les ménages qui vivent en habitat informel<sup>45</sup> (par ailleurs souvent dans des zones non constructibles car exposées à un risque ou à une nuisance) sont aussi moins en mesure d'adapter leur logement et ne bénéficient pas de prise en charge par les assureurs en cas de dommage à la suite d'un événement climatique extrême. Ce fut le cas récemment lors des inondations dans le Pas-de-Calais, subies par les personnes migrantes vivant à Calais.<sup>46</sup> Il a également été démontré que les personnes marginalisées ou précaires ont davantage de difficultés à accéder aux aides de l'Etat et aux services, soit par méconnaissance des aides, soit par découragement devant la complexité des procédures.<sup>47</sup> **Les politiques publiques d'adaptation sont donc largement conçues pour l'adaptation de propriétaires, laissant de côté les locataires et les plus précaires.**

L'ÉCART D'ADAPTATION URBAINE FACE AUX RISQUES CLIMATIQUES ACTUELS : DES INÉGALITÉS DANS LE MONDE<sup>48</sup>

## LÉGENDE :



Le graphique ci-dessus compare le déficit d'adaptation des 20 % urbains les plus riches et les plus pauvres en Europe. Concrètement, il permet de visualiser les actions d'adaptation qui en zone urbaine bénéficient aux 20 % les plus riches et aux 20 % les plus pauvres. Dans les deux cas, les mesures d'adaptation actuellement déployées ou planifiées ne seront pas en mesure de répondre au niveau de risque engendré par le changement climatique. Il y a donc une insuffisance d'adaptation dans les deux cas. Le graphique montre aussi que le niveau d'adaptation est inégal selon le niveau de richesse : pour tous les risques, le quintile le plus pauvre présentant un retard d'adaptation plus important que le quintile le plus riche. Les plus riches sont donc mieux protégés que les plus pauvres.

En Europe,  
**LES 20 %  
DES PLUS RICHES  
SONT MIEUX PROTÉGÉS**  
que les 20 % des plus pauvres.



De plus, nous pouvons relever que certaines pratiques spéculatives et d'achats immobiliers peuvent stimuler l'artificialisation des sols<sup>49</sup> et donc augmenter les risques pour les populations, notamment dans des territoires particulièrement exposés

aux aléas climatiques. Les résidences secondaires se concentrent plutôt dans les zones attractives, frontalières et littorales en particulier. Dans certains établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) situés en montagne et sur les façades maritimes, ces résidences secondaires peuvent représenter plus de 45 % du parc immobilier, entraînant de fait l'éviction de certain-e-s habitant-e-s, et la construction de logements en périphérie. Au niveau régional, les résidences secondaires constituent 12 % des logements en Auvergne-Rhône-Alpes et en Nouvelle-Aquitaine, mais seulement 4 % en Hauts-de-France ou en Grand Est.<sup>50</sup> Par ailleurs, France Stratégie estime que plus de 60 000 hectares de terres ont été inutilement artificialisés.<sup>51</sup>

Les personnes les plus aisées ont également plus d'accès aux espaces verts, au détriment

des classes populaires, limitant les capacités d'adaptation aux chaleurs extrêmes de ces dernières. L'accès à la nature en général varie en fonction du statut social.<sup>52</sup> Au sein de la métropole de Lille, les espaces verts sont concentrés dans des villes résidentielles telles que Bondues, Mouvaux ou Croix, sous la forme de golfs ou quartiers arborés pour les plus aisés. En revanche, les températures de surface sont les plus élevées dans les communes pauvres de Roubaix ou de Tourcoing, ainsi qu'à Lille dans les quartiers de Moulins ou Fives. Dans le même temps, les revenus des ménages font apparaître une forte ségrégation entre territoires. Roubaix est la ville où le taux de pauvreté est le plus élevé. Elle est pourtant voisine de Croix ou le niveau de contribution à l'ex-impôt sur la fortune était le troisième plus élevé de France en 2009.<sup>53</sup> Ce phénomène se retrouve dans d'autres métropoles telles que celles de Paris ou Marseille. Enfin, en 2023, une loi a été promulguée pour encadrer l'engrillagement afin qu'il permette la circulation de la faune sauvage. Pourtant, cette loi a renforcé les sanctions en cas de pénétration sur une propriété privée rurale ou forestière.<sup>54</sup> Cette analyse peut s'étendre également aux liens entre accès aux aménités environnementales et cumulation des nuisances et pollutions, connectées aux causes et conséquences du changement climatique. Une étude de l'institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile-de-France montre que **les personnes les plus pauvres vivant dans cette région ont à la fois moins d'aménités, mais également plus de nuisance.**<sup>55</sup>

Enfin, les classes populaires sont dans une moindre mesure associées à la prise de décision concernant leur territoire, accroissant de fait leur vulnérabilité.<sup>56</sup>

### LES RISQUES DE L'INADAPTATION ET DE LA MALADAPTATION SUR LES DROITS HUMAINS

En 2015, les États reconnaissent directement la relation entre lutte contre le changement climatique et les droits humains dans le préambule de l'Accord de Paris. Ils se sont ainsi engagés à prendre des mesures visant à réduire les émissions mondiales de gaz à effet serre en prenant en considération les droits humains fondamentaux et le principe de non-discrimination.<sup>57</sup>

**La maladaptation ne dispose pas d'une définition légale. De manière générale, la maladaptation s'entend comme une stratégie d'adaptation qui contribue in fine à aggraver le problème du changement climatique. En plus de cette définition d'usage, la maladaptation peut également désigner des stratégies d'adaptation au changement climatique qui produisent des effets néfastes pour certaines populations et/ou leur environnement.**

La crise climatique est aussi une crise de droits humains et si rien n'est fait pour inverser la tendance, les impacts des changements climatiques vont creuser les inégalités déjà existantes et mettre en péril un certain nombre de droits humains, en particulier ceux des groupes déjà marginalisés (peuples autochtones, femmes, enfants, personnes handicapées, personnes déplacées).<sup>58</sup> Dans son observation générale n° 36 (2018) sur le droit à la vie, le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a indiqué que les changements climatiques font partie des

« menaces les plus urgentes et les plus graves pour la capacité des générations présentes et futures de jouir du droit à la vie » (par. 62).<sup>59</sup> Avec ses impacts directs sur la production alimentaire, le logement, l'accès à l'eau et les écosystèmes, le changement climatique porte directement atteinte à la sécurité des personnes et à leurs droits à un environnement sain, mais met aussi indirectement en péril des droits économiques<sup>60</sup>, culturels<sup>61</sup> et sociaux<sup>62</sup> des populations.

Le manque d'engagement politique sur les questions d'adaptation face à la crise climatique a déjà commencé à affecter nos droits fondamentaux et ses conséquences sont loin d'être théoriques. Du fait des sécheresses aggravées par le changement climatique, 100 communes françaises ont été privées d'eau potable pendant plusieurs jours ou semaines en 2022.<sup>63</sup> A Mayotte, la sécheresse de 2023 n'a pas seulement compromis l'accès à l'eau et à l'assainissement, elle a entraîné la fermeture des écoles et des hôpitaux et la multiplication des maladies, en particulier parmi les personnes déjà précarisées.<sup>64</sup>

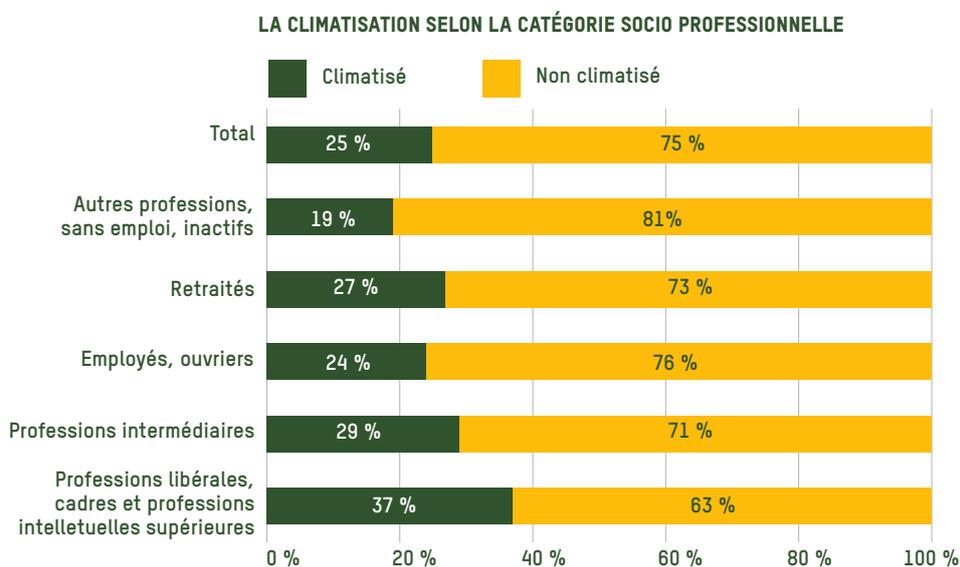
Oxfam estime qu'au moins 26 des 50 droits fondamentaux inscrits aux articles de la Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne<sup>65</sup>, soit plus de la moitié, sont susceptibles d'être directement ou indirectement menacés si l'UE ne s'adapte pas immédiatement et efficacement au changement climatique.

Le GIEC souligne les liens entre changement climatique et inégalités et montre que les actions d'adaptation peuvent jouer sur ce cercle vicieux : soit en accroissant, soit en réduisant les inégalités. A contrario, les actions en faveur de la réduction des inégalités accroissent la résilience au changement climatique. Si rien n'est fait au contraire, ou si les actions menées sont socialement injustes (par exemple en concentrant les efforts d'intervention après des désastres sur les zones à forte visibilité plutôt que sur les quartiers à faible revenu ou les communautés marginalisées ou à l'inverse, en isolant les bâtiments d'une école située dans les quartiers populaire, pour garantir les conditions d'accès à l'éducation), l'inadaptation ou la maladaptation auront un effet multiplicateur sur les inégalités. Aujourd'hui, à Paris, 50 % de l'espace public est occupé par la voiture, des zones artificialisées qui favorisent les inondations, les pollutions de la Seine et accroissent l'effet d'« îlot de chaleur », ce qui affecte l'ensemble de la population. Dans le même temps, elle représente moins de 10 % des déplacements. Pourtant, une étude menée dans les 4 arrondissements centraux a montré que 64 % des automobilistes parisiens étaient des hommes, CSP +, de + 50 ans et parcourent en moyenne, 3,5 km en intramuros, soit l'équivalent de 7 stations de métro. Toutefois, le ré-ensauvagement et la restauration des écosystèmes peuvent améliorer l'accès des personnes moins privilégiées aux services et aux services écosystémiques. Au niveau des villes, il existe des exemples de bonnes pratiques en matière d'équité sociale qui intègrent une perspective de genre dans leur planification urbaine durable<sup>66</sup>, tels que la conception d'espaces publics et de transports en commun pour s'assurer que les femmes, les personnes handicapées et d'autres groupes puissent accéder à ces équipements publics et s'y sentir en sécurité.

Il y a donc un véritable enjeu à adapter de façon juste et équitable nos territoires aux conséquences du changement climatique.

## MALADAPTATION ET RENFORCEMENT DES INÉGALITÉS : L'EXEMPLE DE LA GENTRIFICATION VERTE

Cela se produit particulièrement lorsque des mesures d'adaptation contribuent à renforcer une vulnérabilité ou une inégalité. Un exemple bien connu est celui de la climatisation : bien utile pour rendre vivables certains bâtiments en été, ces installations sont extrêmement coûteuses en énergie, ce qui augmente nos émissions de gaz à effet de serre, contribue à réchauffer l'air extérieur et accélère l'effet d'îlot de chaleur en ville.<sup>67</sup> De plus, le coût d'une climatisation n'est pas accessible à tous et toutes. Le taux d'équipement varie en fonction de la situation socio-professionnelle, ce qui montre une vulnérabilité plus élevée associée à une moindre capacité des ménages les plus pauvres à se prémunir des effets de la chaleur.



Source : Enquête CODA Stratégies auprès de 800 ménages

Dans son dernier rapport, le GIEC met en garde contre les risques de la « **gentrification verte** », une forme spécifique de maladaptation qui privilégie les populations urbaines aisées dans les projets de verdissement urbain. La végétalisation des villes a un effet positif sur la valeur des biens immobiliers et entraîne donc le déplacement des populations précaires vers les périphéries non végétalisées, donc plus chaudes en été.<sup>68</sup> À Angers, par exemple, une augmentation de 10 % de la densité des espaces verts entraîne en moyenne une valorisation de 1,3 % des prix immobiliers.<sup>69</sup>

A noter que la gentrification verte est utilisée par les responsables politiques de villes qui ne s'adaptent pas pour justifier le maintien du **statu quo voire justifier des politiques contradictoires** qui accroissent la vulnérabilité des populations. Pour limiter l'augmentation des prix liés à la végétalisation, il faut multiplier les projets associant les habitant·e·s des quartiers populaires sans pour autant les associer à des « grands projets » destinés à faire l'objet de communication, du type « écoquartiers », qui provoquent la gentrification rapide.<sup>70</sup>

Les vulnérabilités peuvent varier en fonction des politiques d'adaptation choisies. Un rapport d'information du Sénat du 3 août 2022 sur l'impact des incendies soulignait que **l'ordre d'opérations « feux de forêt » des services d'incendie et de secours établit une hiérarchie des enjeux à protéger, en donnant d'abord la priorité aux personnes, puis aux biens et enfin à l'environnement.** Cette hiérarchie entraîne mécaniquement une hiérarchisation au profit des zones urbaines et a pour effet de concentrer les pertes économiques dans les espaces ruraux.<sup>71</sup>

Les vulnérabilités peuvent varier en fonction de l'intensité et du temps. Les conséquences de l'élévation du niveau de la mer vont créer des inégalités de vulnérabilité en fonction du niveau d'élévation : sur 1 000 bâtiments exposés à l'élévation du niveau de la mer d'ici 2028, 167 logements sont des résidences principales, 295 sont des résidences secondaires et 66 sont vacants depuis plus de 2 ans. A l'horizon 2100, dans un scénario de l'inaction, **450 000 logements seront concernés et les vulnérabilités changeront.** Dans le Pas-de-Calais, 51 240 logements seront concernés, contre 9809 dans le Var.<sup>72</sup> A ce titre, dans le Pas de Calais, 20,2 % des habitant-es vivent sous le seuil de pauvreté, contre 15 % des habitant-es du Var.

De plus, les villes concernées dans le Nord et Pas-de-Calais sont principalement Dunkerque, Boulogne sur Mer, et Calais. Les submersions pouvant affecter ces zones urbaines jusque profondément dans les terres, **10 000 infrastructures publiques pourraient aussi être gravement affectées, parmi lesquelles 275 hôpitaux ou 243 maisons de retraite.** A noter que ces conséquences ne seront pas linéaires, c'est à dire qu'elles ne se produiront pas avec une fréquence graduée dans le

temps, ni avec certitude car l'élévation du niveau de la mer peut entraîner des ruptures événementielles (des pans de falaise qui s'effondrent d'un coup par exemple) entraînant des pertes de territoires soudaines, avec des conséquences en cascade.

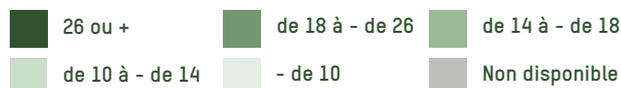
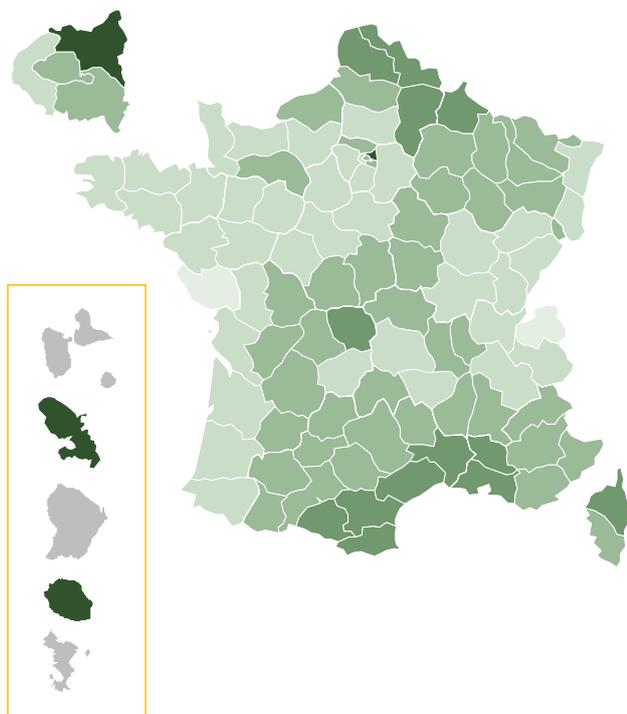
Les territoires d'Outre-mer sont particulièrement vulnérables à l'intensification des événements climatiques extrêmes tels que les cyclones. En 2017, l'ouragan Irma a causé des destructions massives à Saint-Martin, endommageant 95 % des bâtiments, dont 30 % ont été totalement détruits, et ravageant 90 % du parc automobile. Aggravées par un manque de planification territoriale, les conséquences de l'ouragan Irma ont coûté environ 1,26 milliard d'euros, en faisant la catastrophe naturelle la plus coûteuse de l'histoire des Antilles françaises.<sup>73</sup> Les conditions de vie des résident-e-s se sont détériorées avec la multiplication des bidonvilles dans des zones à risque d'inondation et de submersion, et la reconstruction est rendue difficile par des mesures de prévention insuffisantes et une planification déficiente.<sup>74</sup> En effet, les régimes d'indemnisation, étendus tardivement aux territoires d'outre-mer, restent limités. Ce n'est qu'avec la loi Letchimy de décembre 2018<sup>75</sup> que des procédures spécifiques d'indemnisation ont été mises en place pour les résident-e-s, mais elles comportent encore des restrictions, comme un plafond de 40 000 € pour les logements exposés à un risque naturel prévisible.<sup>76</sup> En janvier 2024, le cyclone Belal serait devenu le deuxième cyclone le plus coûteux pour La Réunion, soulignant la vulnérabilité persistante de ces régions face aux catastrophes naturelles.<sup>77</sup>



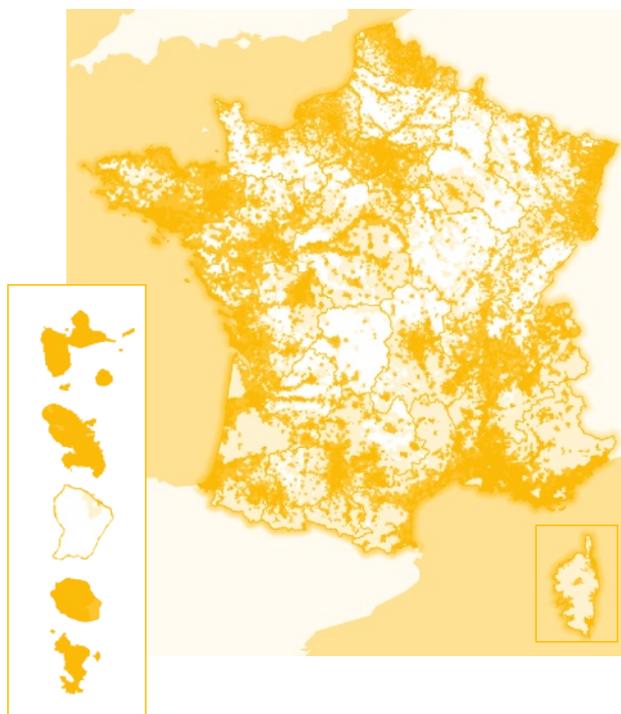
Enfin, les vulnérabilités varient en fonction des territoires, mais on peut, dans certains cas, identifier des corrélations avec les territoires dans lesquels le taux de pauvreté est le plus élevé comme le montrent ces deux cartes. Ces corrélations peuvent être relevées en région Île-de-France, dans le Nord et le Pas de Calais, ainsi que dans les départements qui bordent la Méditerranée, la vallée du Rhône et les départements d'Outre-mer.

### COMPARAISON ENTRE LA RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUES DES PERSONNES EN DESSOUS DU TAUX DE PAUVRETÉ ET DES PERSONNES EXPOSÉS AUX RISQUES CLIMATIQUES

Taux de pauvreté par département en 2021 en pourcentage



Exposition des populations aux risques climatiques en 2013



Dans *Filosofi*, le seuil de pauvreté est fixé à 60 % du niveau de vie médian de France métropolitaine. En 2021, en Haute-Corse, 20,2 % des personnes ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté. Champ : France métropolitaine, Martinique et La Réunion ; personnes appartenant à des ménages fiscaux en logement ordinaire dont le revenu disponible est positif ou nul. Source : Insee-DGFIP-Chaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (*Filosofi*) 2021. © IGN - Insee 2023

Sources : Medde, Gaspar, 2013 – Insee, RP, 2009 (2007 pour Mayotte) - © IGN, BD Carto®, 2011. Traitements : SOeS, 2013



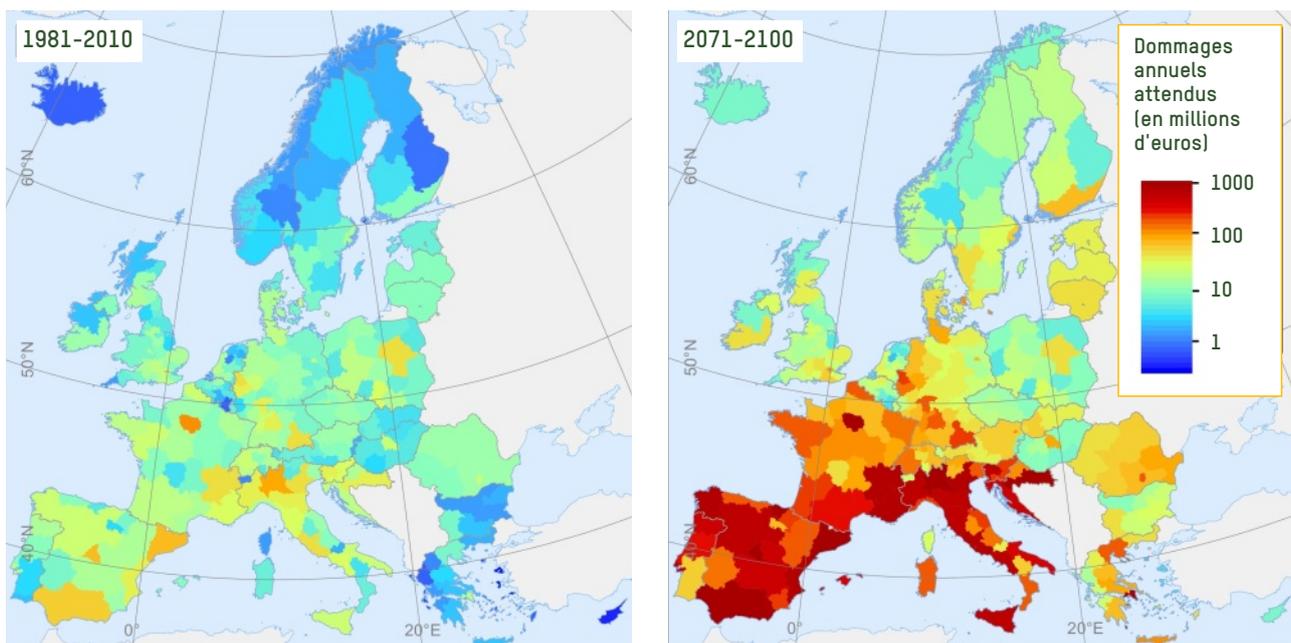
2

**LES POLITIQUES  
D'ADAPTATION ACTUELLES  
NE SONT PAS À LA HAUTEUR  
DE L'ENJEU**

## 1. L'ADAPTATION AU SECOND PLAN DES POLITIQUES CLIMATIQUES

Le total des pertes économiques déclarées causées par des phénomènes météorologiques extrêmes et d'autres conditions climatiques extrêmes en Europe de 1980 à 2022 a atteint plus de 650 milliards d'euros. Parmi ce montant, **la France cumule près de 120 milliards d'euros de perte, ce coût est le deuxième plus élevé au niveau européen en valeur absolue et le troisième ramené au nombre d'habitant.e.s.** Sur la même période, **l'Agence européenne de l'environnement estime qu'en France plus de 45 000 personnes sont décédées en raison d'événements climatiques extrêmes.**<sup>78</sup> Selon les scénarios d'action climatique actuels, les dommages annuels causés aux infrastructures critiques en Europe du seul fait du changement climatique pourraient être décuplés d'ici la fin du siècle.<sup>79</sup>

### ESTIMATION DES DOMMAGES ANNUELS CAUSÉS AUX INFRASTRUCTURES CRITIQUES DES RÉGIONS EUROPÉENNE



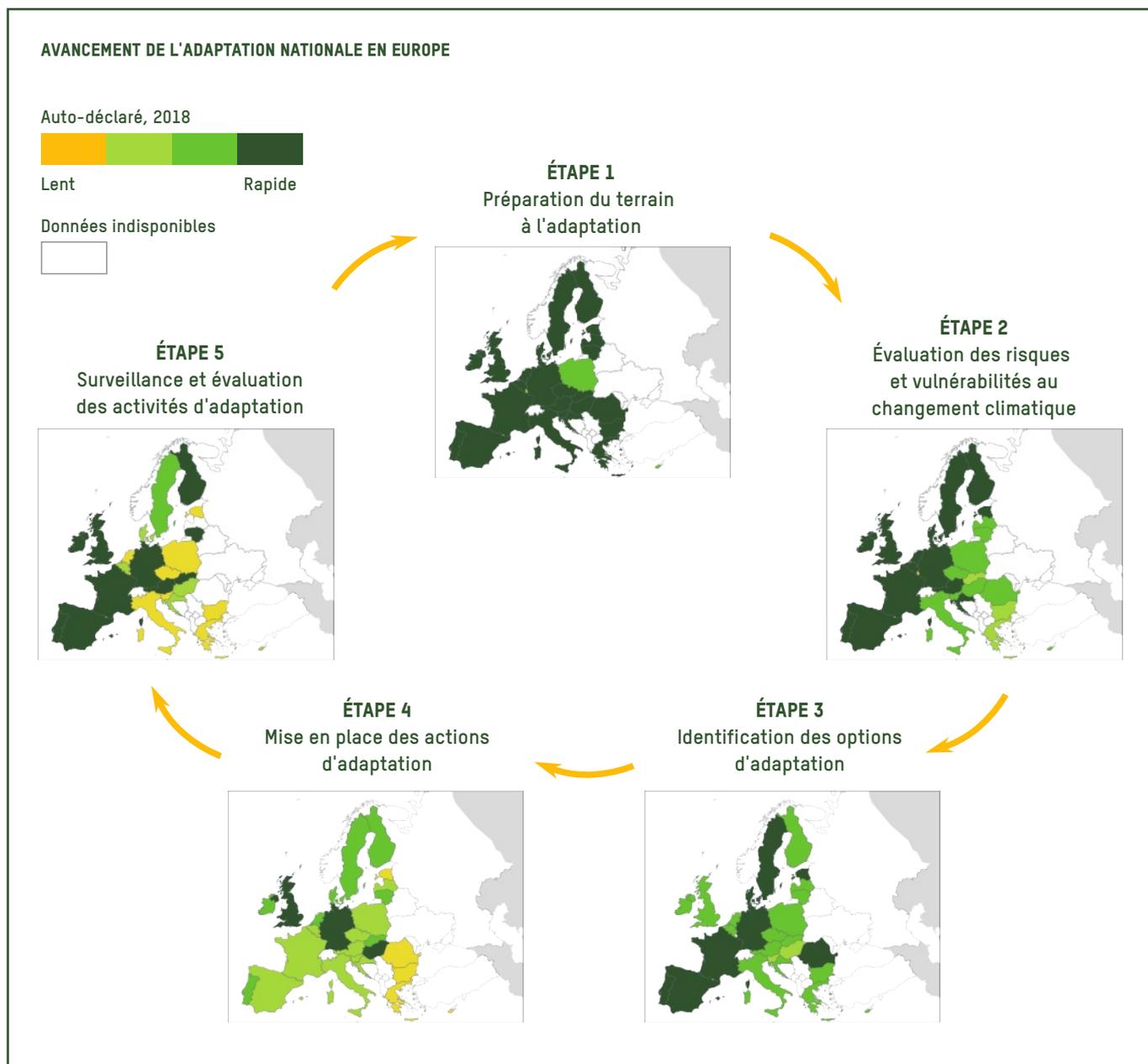
Source : Forzieri et coll. (2018), "Escalating impacts of climate extremes on critical infrastructures in Europe", *Global Environmental Change*, vol. 48, pp 97-10

Les politiques climatiques de la France sont aujourd'hui constituées pour l'essentiel par la Stratégie Française pour l'Énergie et le Climat.<sup>80</sup> Cette stratégie se décompose en trois principaux blocs, la stratégie nationale bas carbone (SNBC), la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) et le plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC). Elle s'inscrit dans une logique de transition par investissements dans le secteur de l'énergie, puis dans chaque secteur, afin de réduire les émissions de CO<sub>2</sub> pour respecter les engagements climatique à l'horizon 2050. Depuis 2011, la France s'est dotée d'un PNACC, qui vise à présenter

des mesures concrètes pour limiter les effets négatifs du dérèglement climatique en France. Une deuxième version du PNACC a été publiée en 2018. Cette deuxième version vise à « *mettre en œuvre les actions nécessaires pour adapter, d'ici 2050, les territoires de la France métropolitaine et outre-mer aux changements climatiques régionaux attendus.* »<sup>81</sup>

Toutefois, force est de constater les lacunes de ce plan, qui pourtant vise un objectif ambitieux.

Le PNACC 2 est un inventaire de mesures générales<sup>82</sup> techniques, parfois déjà existantes, parfois très floues, parfois sans impact visible, ou qui génèrent même de la maladaptation. Ce plan est une coquille vide sans aucune mesure concrète traduisible en actes politiques avec des objectifs atteignables et ambitieux. Le GIEC montre que si la France bénéficie d'un diagnostic des risques et des vulnérabilités, elle manque clairement l'étape de mise en œuvre d'actions d'adaptation.



D'ailleurs, l'évaluation du PNACC 2<sup>83</sup> montre un manque de transparence de la performance des mesures de ce plan, pour la plupart incrémentales, alors que le GIEC préconise largement des mesures d'adaptation transformationnelles en particulier pour un niveau de réchauffement à 3°C.<sup>84</sup>

Enfin, la Cour des comptes dénonce également un plan qui comporte de nombreuses lacunes, notamment en termes d'ambitions ou de lien entre l'action de l'Etat et les collectivités, ainsi que d'opérationnalisation.

De plus, ce plan n'a pas de valeur juridique. Il n'est pas contraignant pour la France et on ne peut pas lui opposer le non-respect de ce plan au niveau judiciaire. Par conséquent, il ne permet pas d'engager la nécessaire adaptation de la France, et fait complètement l'impasse sur les inégalités générées et renforcées par le changement climatique. L'approche technique ne se base sur aucune évaluation objective des besoins des acteurs concernés, ni ne se fonde sur une trajectoire. De plus, l'Etat a une obligation légale de publication du PNACC 3, le PNACC 2 ayant atteint son échéance en 2022. Pourtant, en juin 2024, ce plan n'a toujours pas été publié. **En avril 2024, le Haut conseil pour le climat dans une lettre au gouvernement a rappelé cet impératif légal et notre impréparation aux conséquences du changement climatique, entre autres critiques sur les politiques d'atténuation.**<sup>85</sup> D'ailleurs, dans son rapport annuel publié en juin 2024, le HCC dénonce les lacunes des plans d'adaptation des gouvernements successifs. **« Les efforts d'adaptation commencent à être institutionnalisés en France, mais restent en décalage par rapport aux vulnérabilités et aux besoins, comme le montre l'aggravation des impacts au cours des dernières années. Un changement d'échelle dans l'adaptation, combiné aux efforts de décarbonation, est essentiel pour mieux anticiper les conséquences du réchauffement et limiter les impacts pour les ménages et les entreprises. »**

**45 000 DÉCÈS**  
en raison d'événements climatiques  
extrêmes en France, entre 1980 et 2022

Pour l'instant, la stratégie de l'Etat échoue à anticiper le réchauffement que subira la France à l'horizon 2050. D'autres expert·es (de France Stratégie, I4CE, et du HCC notamment<sup>86</sup>) s'accordent sur un besoin urgent d'études complémentaires sur les vulnérabilités pour montrer quelles peuvent être les options en fonction du niveau de réchauffement et d'efficacité des mesures d'adaptation.

Une version du PNACC 3 a été diffusée de manière non-publique dans une version non-arbitrée. Parmi les principales mesures, le document prévoit la création d'un fonds d'adaptation individuel, dès 2025, pour aider financièrement les ménages à prévenir les phénomènes de retrait-gonflement des argiles liés aux sécheresses à hauteur 200 millions d'euros supplémentaires pour la prévention collective et individuelle des risques naturels, en plus du fonds Barnier et du Fonds vert, afin d'arriver à 1 milliard d'euros pour l'adaptation d'ici à 2027. Le PNACC prévoit par ailleurs d'inciter les assureurs à maintenir une offre assurantielle « à tarif abordable » sur l'ensemble du territoire. L'Etat veut également « montrer l'exemple » en ne finançant plus « des investissements non ou mal adaptés ». Pourtant, le gouvernement affichait toujours son soutien à plusieurs projets non-adaptés, comme l'A69, ou s'est montré réticent à adopter une politique de logement abordable et

résilients pour tou-tes. Enfin, le document n'aborde quasiment pas les pistes de financement de ces mesures, ni ne fixe un horizon précis vers lequel tendre pour assurer la continuité.

Pour l'instant, la France n'est pas efficacement ni justement adaptée. Les incendies qu'ont subis les départements des Landes et de la Gironde pendant l'été 2022, la sécheresse hivernale de 2022, ont été les conséquences d'événements météorologiques provoqués ou aggravés par un « *changement climatique attendu* », comme l'évoque le HCC dans son rapport.<sup>87</sup> L'Etat s'est pourtant retrouvé pris au dépourvu devant ces événements, malgré l'existence d'un plan d'adaptation et de stratégies sectorielles, alors qu'il aurait pu empêcher cette catastrophe d'être aussi dévastatrice.

### **LE MANQUE D'ANTICIPATION : LE CAS D'ÉCOLE DES INONDATIONS DE 2023 DANS LE PAS-DE-CALAIS**

Le Pas-de-Calais fait partie du bassin Artois-Picardie, qui fait l'objet d'un schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) mis à jour pour la période 2022-2027.<sup>88</sup>

Tous les scénarios de trajectoire de pression (projection de l'artificialisation en France à l'horizon 2050) liés à l'artificialisation des sols montrent une tendance à la hausse, d'au moins 5 % à plus de 20 % dans le scénario pessimiste. De plus, la préfecture des Hauts-de-France estime qu'entre 2011 et 2020, **16 290 hectares d'espaces naturels** ont été consommés par l'urbanisation, soit l'équivalent de six terrains de football par jour.<sup>89</sup>

Dans le même temps, l'observatoire climat Nord-Pas de Calais a observé en 2017 une nette élévation du niveau de la mer, qui remet en cause la pérennité des waterings (ensemble des travaux de dessèchement des zones situées au dessous du niveau de la mer dans le nord-ouest de la France) avec une insuffisance du ruissellement à mesure que la mer s'élève, une hausse des températures moyennes annuelles et une tendance à la hausse des précipitations (+20 % sur Lille entre 1955 et 2013<sup>90</sup>). Ce même observatoire recommandait notamment la sécurisation des personnes et des activités face au risque d'inondation et de submersion marine ; le maintien des niveaux de circulation fluviale, la préservation des milieux aquatiques fragilisés.

Le sixième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), publié en 2021, prévient que les précipitations seront plus intenses sur le nord de l'Europe dans les décennies à venir. Crues, sécheresses, canicules... les climatologues alertent sur la litanie d'événements extrêmes dont la fréquence et l'intensité augmenteront tout au long du XXI<sup>e</sup> siècle.

A cette lecture, un évènement climatique ayant pour conséquence de graves inondations pour cette zone semblait anticipable, voire prévisible.

Pourtant, la capacité d'infiltration et de stockage de l'eau dans les sols a été obstruée par l'artificialisation<sup>91</sup>, et aucun moyen humain et financier n'a été alloué pour permettre de garantir la pérennité des systèmes d'évacuations, désormais à risque. Cela n'a pas empêché Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, de déclarer que « *personne n'imaginait début décembre (...) qu'on aurait à nouveau un épisode de ce type* ». <sup>92</sup>

La France bénéficie pourtant du Secrétariat général à la planification écologique (SGPE) dont les missions sont fixées par décret: « *Il coordonne l'élaboration des stratégies nationales en matière de climat, d'énergie, de biodiversité et d'économie circulaire, en s'assurant du respect des engagements européens et internationaux de la France. Il veille en particulier à la soutenabilité de ces stratégies et à leur différenciation, afin de s'adapter aux particularités de chaque territoire et d'intégrer les enjeux économiques et sociaux [...]* »<sup>93</sup>; l'adaptation est donc partie intégrante de ses missions, puisque les plans nationaux d'adaptation font partie de la stratégie française pour l'énergie et le climat. De

plus, le SGPE coordonne les actions interministérielles en matière d'adaptation, ce qui doit le placer en arbitre de ces mesures et donc d'agréger cette expertise. Pourtant, il n'y a pas de stratégie dédiée dans le plan d'action du SGPE, qui fixe des objectifs de décarbonation pour chaque chantier, laissant de côté l'adaptation.<sup>94</sup> Les

**Les collectivités qui ne présentent pas d'intérêt économique ou d'élu.es influent.es sont laissées de côté.**

réponses de la transition écologique étant d'abord centrées sur l'atténuation. Pourtant l'adaptation de la France nécessite également des mesures coordonnées à l'échelle interministérielle. On peut donc s'interroger sur ce choix de faire du SGPE l'outil de l'atténuation, alors que l'adaptation nécessite les mêmes besoins. Les réponses efficaces de l'adaptation sont pourtant listées de manière précise par le GIEC.

Ce manque de prise en compte dans les politiques climatiques oblige les collectivités locales à prendre en charge à leur compte l'adaptation sans aide de la part de la puissance publique, alors que ces acteurs font face à des enjeux majeurs.

## A QUELLE ÉCHELLE PROGRAMMER L'ADAPTATION EN FRANCE ? LA COLLABORATION NÉCESSAIRE ENTRE ETAT ET COLLECTIVITÉS

Comme le relève la Cour des comptes, l'Etat a un rôle de stratège qu'il « *ne joue pas correctement, notamment en fixant des objectifs et en définissant des trajectoires pour les atteindre* ». Il lui incombe d'ailleurs une responsabilité déterminante dans de nombreux secteurs qui doivent être adaptés, tels que le secteur de l'énergie ou de la santé par exemple.

Enfin, l'Etat endosse une responsabilité globale de garantie des droits humains qui l'oblige à mettre tous les moyens en œuvre pour les protéger.

**L'Etat doit donc à la fois impulser des politiques d'adaptation au niveau territorial en sensibilisant les acteur-ice-s des collectivités qui sont en première ligne, mais aussi donner les moyens financiers et humains pour permettre une adaptation juste dont les besoins doivent émaner des collectivités.**

Les collectivités disposent également de leviers importants voire structurants pour agir contre les conséquences du changement climatique<sup>95</sup>, notamment dans les politiques d'urbanisme au niveau communal (végétalisation, aménagement urbain, réseau d'eaux, etc), dans le domaine social au niveau départemental ou dans le secteur des mobilités et économique au niveau régional. Elles ne peuvent réellement les mettre en œuvre que si des politiques structurantes sont prises à l'échelle étatique, à la fois pour assumer un rôle d'impulsion des politiques de collectivités, mais aussi pour aider, par des moyens humains et financiers à les mettre en place, ainsi qu'en donnant des caps politiques permettant une acceptabilité de mise en place au niveau local.

### METTRE DES MOYENS DANS L'ADAPTATION POUR LES COLLECTIVITÉS : DE QUOI PARLE-T-ON ?

	BLOC COMMUNAL	DÉPARTEMENTS	RÉGION
Intégrer l'adaptation dans les politiques sectorielles de la collectivité	<ul style="list-style-type: none"> <li>Construire et rénover les bâtiments publics en tenant compte du climat futur</li> <li>Intégrer l'adaptation dans les opérations de maintenance et de modernisation des transports en commun urbains</li> <li>Tenir compte de l'effet d'îlot de chaleur urbain lors des opérations d'aménagement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Construire et rénover les bâtiments publics en tenant compte du climat futur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Construire et rénover les bâtiments publics en tenant compte du climat futur</li> <li>Intégrer l'adaptation dans les opérations de maintenance et de modernisation des transports ferroviaires</li> <li>Anticiper l'évolution du climat dans les dispositifs de développement économique (ex. soutien aux stations de ski ou à la transition agricole...)</li> </ul>
Dédier des lignes budgétaires spécifiques à l'adaptation et rehausser le budget des politiques qui y contribuent	<ul style="list-style-type: none"> <li>Désimperméabiliser les cours d'écoles</li> <li>Végétaliser les villes</li> <li>Réaliser des diagnostics de vulnérabilité</li> <li>Renforcer la politique de prévention des inondations</li> <li>Accélérer la rénovation des réseaux d'eau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer les moyens dédiés à la gestion quantitative de la ressource en eau</li> <li>Engager des actions sociales en faveur des personnes vulnérables</li> <li>Renforcer le soutien au service départementaux d'incendie et de secours</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Soutenir le développement et la diffusion des connaissances (groupes régionaux d'expertise sur le changement climatique, centres de ressources régionaux)</li> </ul>
Prévoir des moyens humains suffisants	<ul style="list-style-type: none"> <li>Animer le volet adaptation du PCAET + d'autres besoins sur des enjeux spécifiques (montagne, littoral...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des enjeux d'adaptation mais surtout des leviers volontaires qui pourraient aussi nécessiter des moyens humains sur des problématiques spécifiques liés aux compétences départementales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Structurer une gouvernance régionale de l'adaptation + d'autres besoins sur des enjeux spécifiques (montagne, littoral...)</li> </ul>

Dans le domaine du transport ferroviaire par exemple, en 2022, **63 000 minutes (soit 1 050 heures ou encore 44 jours)** ont été perdues par la SNCF pour cause de fortes chaleurs.<sup>96</sup> Ces irrégularités seront amenées à être multipliées au moins par 2 d'ici 2050 ce qui entraînera des pertes économiques très importantes pour la SNCF. De plus, le réseau souffre de vétusté et doit être adapté, ce qui représente un budget colossal pour le groupe SNCF.

Dans le secteur de l'éducation, d'ici à 2030, d'après les estimations hautes, 7 138 écoles maternelles (soit environ 1,3 million d'enfants de 2 à 5 ans) seront exposées à des vagues

de chaleur supérieures à 35°C. C'est le cas de 100 % des écoles maternelles des Bouches-du-Rhône, de la Seine-Saint-Denis, à Paris, et de Gironde.<sup>97</sup>

## 7 138 ÉCOLES MATERNELLES

(soit environ 1,3 million d'enfants de 2 à 5 ans) seront exposées à des **VAGUES DE CHALEUR SUPÉRIEURES À 35 °C.**



Dans le secteur hospitalier, sur les 2 321 structures hospitalières en France, **103 sont menacées de fermeture totale ou partielle d'ici 2100**, causée par l'augmentation de l'intensité et de la fréquence d'événements climatiques extrêmes si les émissions de gaz à effet de serre persistent à un rythme élevé. Le risque de dégâts sur les hôpitaux européens augmentera de 259 % d'ici 2100 avec la trajectoire actuelle de réchauffement.<sup>98</sup> De plus, à

la différence des autres bâtiments du secteur tertiaire, les établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux ne font pas aujourd'hui l'objet de valeurs cibles de température d'été dans le cadre de la Réglementation Environnementale 2020 (RE 2020) applicable aux constructions neuves. Pour autant, les infrastructures du secteur hospitalier exigent des températures entre 19 et 22°C, pour des raisons d'hygiène (blocs opératoires) et de sécurité technique (omniprésence de l'informatique, notamment pour les équipements biomédicaux)<sup>99</sup>. Pourtant, en plus d'être des mesures d'adaptation définies comme « *sans regret* » par le GIEC et donc à mettre en place d'urgence peu important le scénario de réchauffement, le renforcement du secteur de la santé présente beaucoup de co-bénéfices, notamment de réduction des inégalités dans l'accès aux soins.<sup>100</sup>

## 2. UNE APPROCHE RÉACTIVE ET SECTORIELLE

On constate qu'il faut souvent attendre les catastrophes climatiques pour observer une réaction de l'Etat : la sécheresse à Mayotte entre septembre et décembre 2023, les inondations du Pas-de-Calais de novembre 2023 à février 2024 ou celles de la vallée de la Vésubie en 2020. Le Plan Eau initial du Gouvernement consacrait à l'Outre-mer 35 millions d'euros par an supplémentaires « *pour la politique de l'eau dans les Outre-mer au titre de la solidarité interbassine, en contrepartie d'une gouvernance et d'une gestion confortées (contrats de progrès), auxquels s'ajoutera 1 million d'euros par an de soutien spécifique à l'ingénierie.* » Il s'agit d'une somme dérisoire pour faire face au problème urgent de l'accès à l'eau pour tous les départements et territoires d'Outre-mer. D'ailleurs certains départements font face à des pénuries sans précédent comme la Guadeloupe, la Martinique ou encore Mayotte<sup>101</sup>. *Il a fallu attendre* la sécheresse historique de Mayotte en septembre 2023 pour provoquer la réaction de l'Etat qui a annoncé « un plan Marshall »<sup>102</sup> le 2 septembre 2023, puis une aide de 35 millions d'euros (différente de celle annoncée dans le plan eau), le 30 septembre 2023.

De la même manière, l'année précédente, les incendies subis en Gironde et dans les Landes, dont l'intensité a été aggravée par le réchauffement climatique,<sup>103</sup> ont été suivis d'une série de mesures de l'Etat pour le renforcement de la sécurité civile et le lancement d'un chantier national avec l'Office nationale des forêts (ONF).<sup>104</sup> A ce titre, le Projet de loi de finance de 2023 a augmenté le budget de la sécurité civile de 60 %, passant de 490,4 millions d'euros à 815,1 millions d'euros.<sup>105</sup>

**L'Institut de l'économie pour le Climat (I4CE) est clair : les mesures d'anticipation permettent de faire baisser les coûts de réaction et les pertes résiduelles.** Par ailleurs, elles permettent de garantir des systèmes robustes, résilients, d'éviter que le changement climatique pèse sur les territoires et les populations.<sup>106</sup> D'une part, les mesures organisationnelles permettent d'optimiser les réactions à des aléas, et donc de rendre les dépenses réactives moins coûteuses, par exemple, si un service de Météo France est réorganisé pour anticiper les vulnérabilités potentielles des territoires face aux aléas climatiques extrêmes. D'autre part, les mesures d'investissement additionnelles peuvent réduire la vulnérabilité des infrastructures et des personnes, ce qui réduit les risques,<sup>107</sup> par exemple la rénovation thermique des bâtiments. Certaines mesures, comme la végétalisation urbaine, peuvent générer des co-bénéfices économiques, sanitaires et climatiques et offrent parfois des retours sur investissements immédiats pour les territoires. C'est généralement le cas pour le passage à l'agroécologie par exemple, qui permet à la fois de renforcer les puits de carbone, la rétention de l'eau, mais également d'avoir des cultures plus résilientes, c'est à dire plus adaptées aux facteurs spécifiques du territoire et du réchauffement climatique, à plus forte valeur ajoutée.<sup>108</sup> Elle permet encore de contenir la dégradation de la qualité de l'eau par résidus de pesticides notamment.

**Pourtant, les politiques d'adaptation anticipées à l'heure actuelle sont essentiellement sectorielles, comme la stratégie de gestion du trait de côte par exemple, sans être pensées dans leur ensemble et interconnectées entre elles. Sur le long terme, les PNACC devraient être les objets de cette stratégie coordonnée.**

## DROIT DU TRAVAIL ET CHANGEMENT CLIMATIQUE : DES RÉGLEMENTATIONS INSUFFISANTES

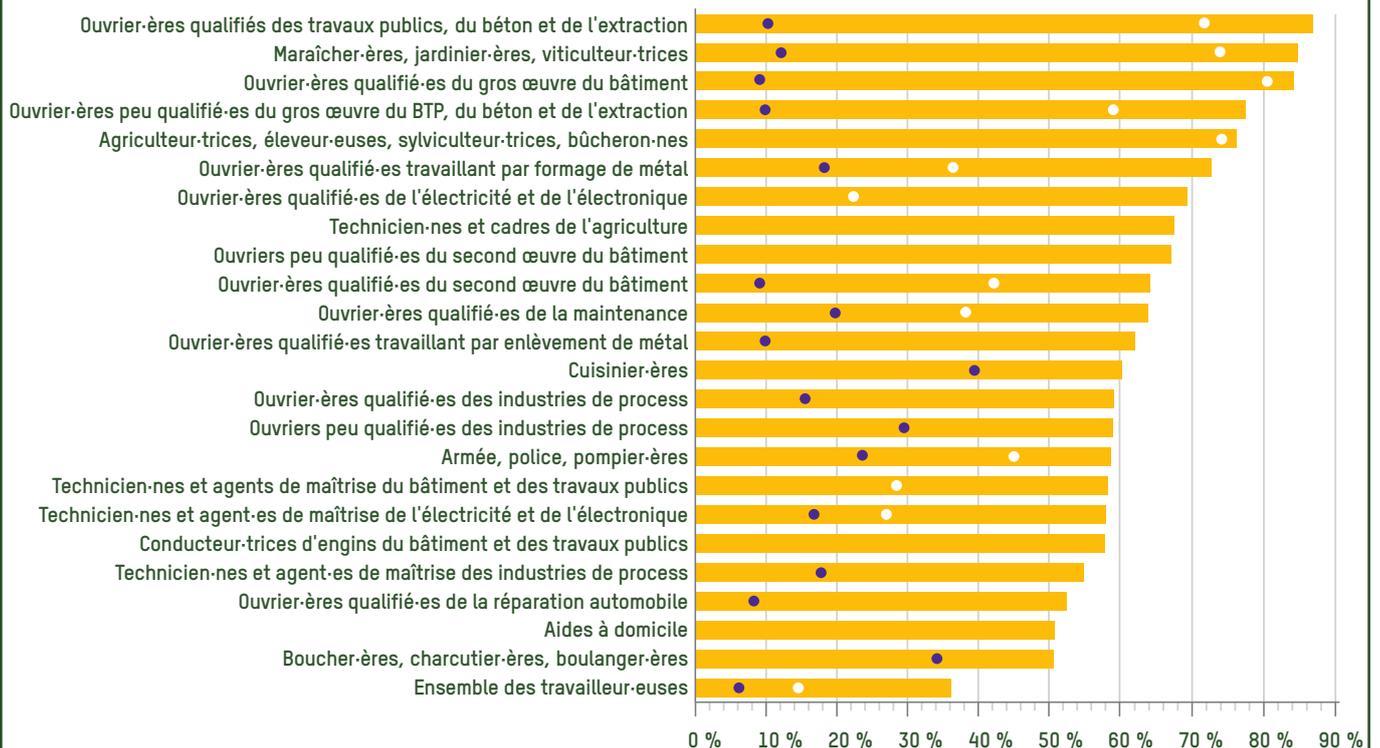
Entre 2017 et 2022, Santé Publique France a recensé 54 travailleurs décédés au travail suite à l'exposition à de fortes températures.<sup>109</sup> Rien que pour l'année 2023, 11 accidents du travail mortels en lien possible avec la chaleur ont été notifiés par la Direction Générale du Travail, dont près de la moitié sont survenus dans le cadre d'une activité de construction et de travaux.<sup>110</sup>

L'augmentation des vagues de chaleurs et des sécheresses, l'évolution de l'environnement ainsi que la multiplication d'aléas climatiques extrêmes dans le pays est particulièrement inquiétante et demande des adaptations spécifiques pour protéger certains droits à risque au sein du droit du travail.

France Stratégie constate qu'« il n'existe pas en France de plan d'adaptation dédié spécifiquement aux risques professionnels liés au changement climatique. La plupart des dispositifs visant à prévenir ces risques s'inscrivent dans une logique de gestion d'événements jugés exceptionnels, comme les vagues de chaleur en période de canicule, et ne permettent pas d'adapter sur le long terme les conditions et l'organisation du travail qui assurent la santé et la sécurité des travailleurs. »

Les travailleur.euses du bâtiment, les agriculteur.ices, les personnels soignants ainsi que celles et ceux dont les tâches sont principalement réalisées en extérieur sont déjà les plus affecté.es par les vagues de chaleur en France.<sup>111</sup>

### LES VINGT-TROIS MÉTIERS LES PLUS EXPOSÉS À UNE TEMPÉRATURE ÉLEVÉE



Aujourd'hui, 14 % des salarié.es et 36 % des travailleur.euses français.es sont exposé.es à la chaleur.<sup>112</sup> A mesure que la température augmente, ces chiffres seront amenés à augmenter si rien n'est fait. Ne pas s'adapter au réchauffement climatique peut entraîner la suppression définitive de nombreux emplois et métiers. **Les hausses de température prévues rendront le stress thermique plus fréquent, réduisant de 1,9 % le nombre total d'heures de travail dans les pays du G20 d'ici 2030.**<sup>113</sup> Parmi les effets aigus sur la santé, l'augmentation de la température génère un stress thermique dont les symptômes sont multiples tels que l'épuisement, les syncopes et les évanouissements. La chaleur diminue la concentration et la vigilance et accroît la nervosité et les temps de réaction.<sup>114</sup> Aussi, l'exécution de tâches pénibles et une condition physique fragile sont autant de facteurs aggravant les effets de la chaleur sur la santé. Selon France Stratégie, les coûts économiques du manque d'adaptation sont multiples. Les projections climatiques à l'horizon 2055-2064 anticipent une baisse d'environ 1,5 % du PIB français, ce qui correspond à une perte de 39 milliards d'euros (en 2023).

A ce jour, le code du travail ne propose aucune règle précise en cas de vague de chaleur et se fait plutôt au cas par cas.<sup>115</sup> Le ou la travailleur.euse peut exercer son droit de retrait s'il estime qu'une situation présente un « *danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé* » (art. 4131-1 à L. 4131-4). Toutefois, si l'employeur n'est pas d'accord avec le motif, seul le juge pourra estimer la légitimité de la demande. Le Code du travail ne comporte, par exemple, aucune indication de température maximale au-delà de laquelle il serait interdit de travailler ou qui pourrait justifier de l'exercice du droit de retrait.<sup>116</sup> Il n'y a d'ailleurs aucune réflexion en cours sur les niveaux d'humidité ni sur la température ressentie. L'employeur, quant à lui, est tenu de prendre « *les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs* » sans que plus de précisions ne soient données autres que les mesures inscrites dans les Plans Canicule du gouvernement.

**De plus, les emplois les plus exposés sont souvent exercés en intérim,<sup>117</sup> ou par la voie de statuts particuliers (comme dans l'agriculture), ce qui ne permet pas l'application d'un accord de branche ou d'une protection syndicale particulière.**

Aujourd'hui, les dispositifs réglementaires en vigueur s'inscrivent dans une logique de gestion réactive et sectorielle des risques au détriment d'une approche systémique. Si le sujet est abordé dans plusieurs plans nationaux (4<sup>e</sup> Plan santé au travail 2021-2025 (PST4)<sup>118</sup>, PNAAC<sup>119</sup>, Plan national santé environnement (PNSE)<sup>120</sup>), il n'existe pas d'action publique nationale pour protéger les travailleur.euses contre les effets s'intensifiant du changement climatique.

**36 %**  
**DES TRAVAILLEUR-EUSES**  
**en France sont exposé-es**  
**à la chaleur**



### 3. UNE STRATÉGIE QUI MANQUE DE MOYENS ET D'AMBITIONS

Il est difficile de chiffrer les besoins en adaptation. D'une part, les coûts dépendent des choix politiques à venir. D'autre part, le surcoût généré par les impacts du changement climatique pour chaque secteur est variable et enfin, quand bien même on y parviendrait, la question sur la part que doit prendre en charge l'Etat doit également faire l'objet d'arbitrages. Ces trois dimensions sont essentielles pour parvenir à une adaptation juste. Par exemple, si le fait que l'Etat doit investir dans des infrastructures publiques résilientes, tels que les hôpitaux ou les écoles est peu questionnable, celle d'indemniser les dommages causés à des résidences secondaires sur le littoral peut faire l'objet d'un débat.

Toutefois, des études ont permis d'avoir des premiers ordres de grandeur de besoins d'investissements pour l'adaptation. I4CE les a chiffrés pour trois secteurs clés, nécessairement sous-dimensionnés puisqu'ils ne prennent pas en compte les enjeux liés aux littoraux :<sup>121</sup>

- ⚡ Pour le secteur du bâtiment, I4CE chiffre un besoin à **environ 7 milliards d'euros par an, additionnels aux besoins manquant pour l'atténuation.**
- ⚡ Pour le secteur des transports, **plusieurs centaines de millions, voire des milliards d'euros** par an sont nécessaires, en fonction des résultats des études de vulnérabilité en cours et des choix d'adaptation qui seront faits
- ⚡ Pour le secteur agricole, **1,5 milliard d'euros par an sont nécessaires** à minima, et sans pour autant être transformationnel pour parvenir à un système agricole totalement résilient. Il est pourtant nécessaire de tendre vers un modèle agro-écologique pour parvenir à enrayer les inégalités découlant de notre système agricole.

D'autres secteurs sont concernés et présentent des besoins urgents d'adaptation. Pour le secteur de l'énergie, **RTE estime les besoins d'investissement à environ 100 milliards d'euros pour adapter le réseau électrique à un réchauffement climatique à +4°C.**<sup>122</sup> Ce chiffre n'inclut pas les coûts d'adaptation des centrales nucléaires et hydroélectriques, principaux sites affectés par les effets du réchauffement climatique. Les dépenses programmées s'élèveraient à 612 millions d'euros pour les centrales nucléaires jusqu'en 2038. EDF n'est pas en mesure d'évaluer un coût d'adaptation pour les centrales hydroélectriques.<sup>123</sup>

Le secteur de la forêt, **10 milliards d'euros** sont nécessaires pour faire face au changement climatique selon le Comité spécialisé « gestion durable des forêts ». <sup>124</sup>

Le secteur de l'eau, environ **2 milliards par an pour la rénovation et l'entretien du réseau d'eau potable** selon le syndicat des industriels de l'eau et de l'assainissement.<sup>125</sup> De plus, la dépollution des eaux souterraines coûterait, a minima, **522 milliards d'euros.**<sup>126</sup>

D'autres secteurs doivent être dotés financièrement afin de produire des analyses de vulnérabilité manquantes, comme le révèle la Cour des comptes<sup>127</sup>, notamment en ce qui concerne les bâtiments, la santé, les armées ou la justice ainsi que les secteurs listés précédemment pour ajuster les premières estimations.

Ramenés aux besoins par année, indépendamment des besoins qui n'ont pas encore été chiffrés, on doit donc investir plusieurs dizaines de milliards d'euros par an a minima pour répondre à nos besoins d'adaptation. Ce chiffre peut augmenter à la fois en fonction de l'évolution de nos vulnérabilités et des choix politiques nécessaires pour une adaptation juste.

En plus d'une analyse par secteur, des investissements transverses doivent être consacrés et qui concernent plusieurs conséquences du réchauffement climatique :

- ⚡ La prévention des risques doit être dotée d'un investissement notamment avec une réflexion sur l'avenir des financements du fonds Barnier<sup>128</sup>, pour l'instant assumé par les assuré-e-s, ainsi que sur d'autres pistes de politiques publiques d'investissement.
- ⚡ Aucune stratégie sectorielle ou au sein du PNACC n'est sensible au genre. Pour l'instant, notre politique d'adaptation est totalement aveugle aux inégalités femmes-hommes. Il faut absolument que cela change vu l'impact disproportionné des effets du changement climatique sur les femmes. Le parlement européen a d'ailleurs adopté une résolution en septembre 2022 dans laquelle il attire l'attention des Etats membres sur l'exposition disproportionnée des femmes aux risques climatiques.<sup>129</sup>

Dans une étude publiée en 2022, l4CE identifiait également un panel de 18 mesures à mettre en place immédiatement dans de multiples domaines pour un montant de 2,3 milliards d'euros tout en précisant que **l'adaptation ne pourra pas se limiter aux 18 mesures listées dans la section précédente, et des mesures complémentaires, éventuellement plus ambitieuses, voire des transformations plus radicales devront aussi être considérées.**

Pourtant, le montant cumulé des dépenses budgétaires de l'État au titre du **PNACC 2 est estimé à 2,9 milliards d'euros à la fin de 2022 (soit 600 millions d'euros par an)**. Ce montant n'intègre pas les dépenses d'adaptation des entreprises publiques, ni celles engagées au niveau national dans un autre cadre que le PNACC 2, comme le plan de relance ou le Fonds vert, ni celles des collectivités locales.<sup>130</sup>

En plus des nécessités d'investissements publics pour adapter nos infrastructures, il faut également compter tous les investissements qui ont déjà lieu par ailleurs et qui ne prennent pas en compte l'impact du réchauffement climatique. Pourtant, oublier les nécessités d'adaptation dans les grands programmes d'investissement aura également un impact sur les droits humains des populations. Par exemple, construire des logements ou des infrastructures publiques, comme des écoles ou des hôpitaux, non-adaptés, prive les populations exposées de moyens de se prémunir des vagues de chaleur ou d'aléas climatiques extrêmes. D'autres types d'investissements qui soutiennent le développement de filières agricoles ou touristiques sans s'assurer de leur adaptation reviennent à préparer le terrain aux crises sociales de demain, quand faute d'eau ou de neige des pans entiers de l'économie seront sinistrés. l4CE estime qu'**au moins 50 milliards d'euros d'investissements doivent être adaptés.**<sup>131</sup>

### LE BUDGET CONSACRÉ À L'ADAPTATION DANS LE DERNIER PROJET DE LOI DE FINANCE

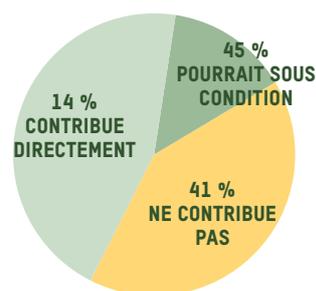
Le projet de loi de finance pour l'année 2023 ne comportait que peu de mesures relatives à l'adaptation, hormis une hausse du budget de la sécurité civile pour renouveler la flotte aérienne et 16 millions d'euros auprès de **Météo France, qui a perdu 17 % de ses subventions et 25 % de ses effectifs entre 2012 et 2022**, afin de mieux prédire les phénomènes orageux, à la suite d'orages violents en Corse pendant l'été 2022. Cette analyse confirme une fois de plus l'approche uniquement réactive du gouvernement.<sup>132</sup>

Au sein du projet de loi de finance pour l'année 2024, quelques avancées doivent être soulignées sur le budget d'équipement de la sécurité civile, notamment pour faire face aux nouveaux risques d'incendie.

Le plan eau annoncé en mars 2023 a aussi été traduit dans le PLF 2024, notamment en attribuant 475 millions supplémentaires aux agences de l'eau.

Il faut également souligner l'augmentation des crédits dédiés au Fonds vert, qui permet aux collectivités d'investir dans la transition écologique, dont l'adaptation. Toutefois, l'4CE souligne les limites de l'utilisation de ce Fonds pour des actions d'adaptation. « *Plus des trois quarts des dossiers déposés à mi-année renvoient à des projets de rénovation de bâtiment pour la performance thermique hivernale ou d'éclairage public, loin devant les actions pouvant se rattacher à l'adaptation.* »

MESURES	% DE DOSSIERS DÉPOSÉS PAR MESURE	CONTRIBUE DIRECTEMENT	POURRAIT SOUS CONDITION	NE CONTRIBUE PAS
Rénovation bâtiment		41,0 %	41,0 %	
Éclairage public	37,0 %	37,0 %		
Préservation des risques incendie	4,0 %	4,0 %		
Biodiversité	3,0 %	0,03 %		
Renaturation	3,0 %	3,0 %		
Renforcement des aides apportées par les PAPI	3,0 %	3,0 %		
Autres (recyclage foncier, covoiturage, ingénierie, ZFE, Montagne, Collecte des biodéchets, etc.)	8,6 %	0,5 %	4,3 %	3,8 %
<b>Total</b>		<b>14 %</b>	<b>45 %</b>	<b>41 %</b>



Si des politiques d'adaptation doivent être mises en place pour répondre à des conséquences qui ont lieu dès aujourd'hui, et donc avoir une efficacité à court-terme. Il faut également souligner le besoin d'investissement à long-terme. Le GIEC indique que des politiques d'adaptation doivent être mises en place aujourd'hui pour produire des effets à l'horizon 2050.

## 4. DES POLITIQUES CONTRADICTOIRES QUI ENTRAVENT NOTRE ADAPTATION

Les politiques réactives et sectorielles empêchent l'Etat d'avoir une vision d'ensemble de l'adaptation du territoire avec des indicateurs et des objectifs clairs. Cette vision parcellaire et incomplète de l'adaptation conduit à l'aveuglement sur d'autres politiques en apparence non liées qui en réalité perturbent les politiques d'adaptation voire les entravent. Par exemple, l'évolution du climat nuira à l'attractivité du Sud de la France et pourrait reporter l'industrie du tourisme vers d'autres zones devenues attractives, comme la Bretagne ou la côte Atlantique. Dans le même temps, l'élévation du niveau de la mer et l'intensification d'aléas climatiques extrêmes obligent à prendre en compte l'impact de ce report touristique sur l'artificialisation des sols (construction pour l'accueil des touristes) et les infrastructures (prise en compte des risques de submersion, du recul du trait de côte, de l'impact de l'agriculture sur la ressource en eau).

### QU'EST-CE QU'UNE TRAJECTOIRE DE RÉCHAUFFEMENT ET UNE TRAJECTOIRE D'ADAPTATION ?

Les scénarios, les trajectoires de réchauffement et les trajectoires d'adaptation deviennent largement utilisés parmi les Etats pour programmer et évaluer leurs stratégies d'adaptation, et fixer des objectifs clairs avec les différents acteurs.<sup>133</sup> La France a récemment adopté une trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC), atteignant +3°C d'ici 2100, au niveau mondial, **soit 2,5°C supplémentaire que la trajectoire préconisée par l'Accord de Paris. Cette trajectoire correspond à +4°C en 2100 pour la France**, soit +2,7°C d'ici 2050. Cette trajectoire de réchauffement doit assurer la cohérence des actions d'adaptation menées en France.<sup>134</sup>

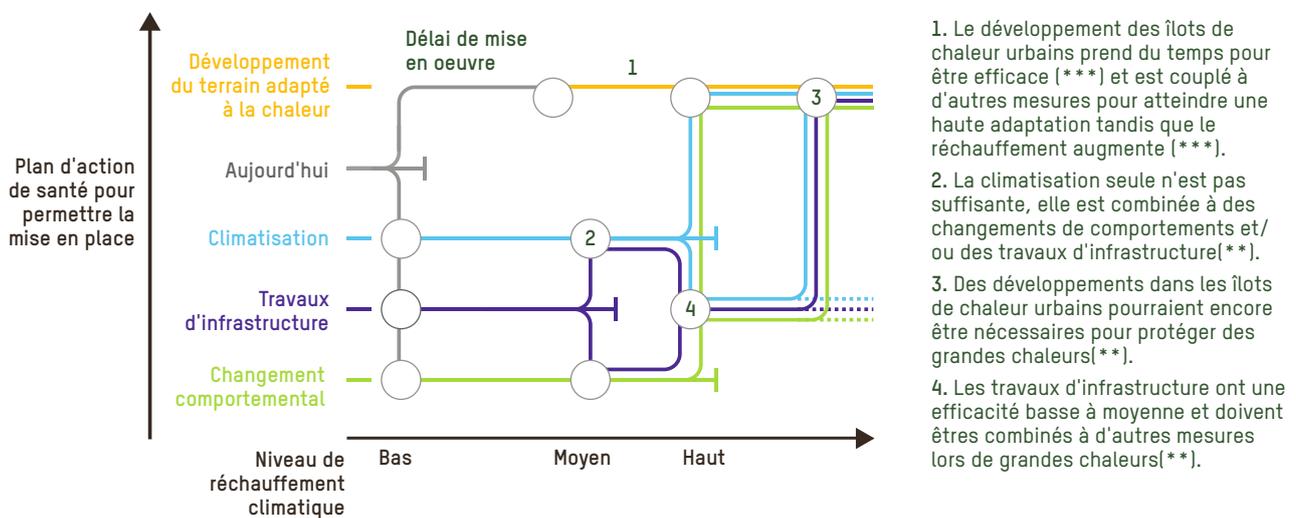
La trajectoire de réchauffement diffère de la trajectoire d'adaptation qui renvoie à une série de choix d'adaptation impliquant des compromis entre des objectifs et des valeurs à court et à long terme. Il s'agit de processus de délibérations visant à identifier des solutions significatives pour les populations dans le contexte de leur vie quotidienne et d'éviter les risques de maladaptation.<sup>135</sup> Les trajectoires de réchauffement permettent d'élaborer les trajectoires d'adaptation.

Si la définition d'une potentielle trajectoire de réchauffement est cruciale pour débiter des actions en matière d'adaptation, opter pour une trajectoire unique peut avoir des conséquences délétères sur nos capacités d'adaptation, en restreignant les actions d'adaptation à cette seule trajectoire, et en écartant les actions qui pourraient avoir des bénéfices en deçà ou au-dessus de ce niveau de réchauffement.

Adopter une trajectoire d'adaptation définitive en 2024, alors que le niveau d'incertitude est grand peut entraîner des dépendances de trajectoire qui se révéleront potentiellement inadaptées dans le futur ou augmenteront le coût d'action d'adaptation futur. Il faut alors utiliser avec précaution les trajectoires, en ayant une approche dynamique plutôt qu'immuable, et en limitant les techniques d'adaptation définitive quand cela est possible.

Par exemple, le niveau de l'élévation du niveau de la mer en 2100 est hautement incertain et les mesures de protection peuvent être multiples en fonction du niveau d'élévation. Pourtant les coûts engendrés par l'élévation d'une digue peuvent avoir des conséquences sur les écosystèmes ou sur les inondations à l'intérieur du territoire, en fonction du scénario choisi, qui contraindra les politiques territoriales.

#### TRAJECTOIRE D'ADAPTATION POUR ATTEINDRE UNE HAUTE ADAPTATION AU STRESS THERMIQUE, À LA MORTALITÉ ET À LA MORBIDITÉ EN EUROPE DU NORD



Exemple de trajectoire et de leur efficacité en fonction du niveau de réchauffement sur les actions d'adaptation aux vagues de chaleur en Europe du Nord. source : GIEC, 2<sup>e</sup> groupe de travail, évaluation n°6, 2021.

Oxfam recommande une approche dynamique de scénarios et de trajectoires en fonction des connaissances disponibles, qui permettra d'évaluer avec plus de pertinence l'efficacité globale de mesures en fonction des différents scénarios.

L'approche par trajectoire doit commencer par des actions « *sans regret* » (qui sont efficaces quel que soit le scénario qui se produit effectivement) qui visent à créer et à préserver des options futures pour s'adapter si et quand cela s'avérera nécessaire. Par exemple, les mesures qui visent à économiser de l'eau. D'autres voies peuvent être explorées et évaluées pour concevoir un plan adaptatif comprenant des actions à court terme et des options à long terme. Cela signifie, à une fréquence régulière, d'ajuster, sur la base des connaissances relatives à la trajectoire existante de réchauffement, notre ambition d'adaptation, en privilégiant autant que possible les mesures sans regret et protégeant les droits humains de tous. Il faut donc confier ces missions à des organismes de suivi et d'évaluation existants, comme le HCC ou en créer un de toute pièce.

Premièrement, l'action insuffisante de l'Etat en matière d'atténuation porte atteinte à nos capacités d'adaptation, d'autant plus que la plupart des actions d'atténuations portent des cobénéfices sur l'adaptation. Le GIEC est très clair, « *la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>e peut réduire l'effet de serre qui provoque les aléas climatiques, quand l'adaptation et le développement durable réduisent l'exposition à ces aléas.* »<sup>136</sup> Par conséquent, ne pas agir ou insuffisamment nous expose à de nombreux aléas qui auraient pu être évités. Pourtant, l'Etat a été condamné deux fois pour inaction climatique, à la fois dans le cadre du non respect de sa trajectoire de réduction d'émission de gaz à effet de serre entre 2015 et 2018<sup>137</sup>, ainsi que sur la trajectoire à tenir d'ici 2030 pour l'atteinte des objectifs de réduction de nos émissions.<sup>138</sup> Cette inaction avérée expose à des aléas qui nous obligent à des mesures d'adaptation plus fortes et limite également nos capacités d'adaptation.

Deuxièmement, **des politiques sectorielles de l'Etat, aveugles au besoin d'adaptation, minent notre capacité à faire face aux conséquences du changement climatique.** C'est le cas des investissements publics à adapter de manière générale. De plus, ces politiques aveugles sont rendues possibles grâce à l'absence de prise en compte et de mise en participation des communautés locales, voire de leur ignorance ou de la criminalisation des activistes climatiques.

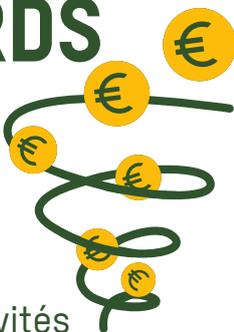
Dans le domaine de l'eau, c'est également le cas lorsque l'Etat soutient activement des projets de mégabassines, devenues le symbole de la maladaptation. Dans les Deux-Sèvres, en France, 40 millions d'euros d'argent public ont été dépensés pour construire 16 réservoirs de substitution, ne bénéficiant qu'à 5 % des agriculteurs pour irriguer des cultures de céréales, et notamment de maïs.<sup>139</sup>

En tout, le Réseau Action Climat estime que 67 milliards d'euros d'argent public subventionnent des activités contribuant au dérèglement climatique.<sup>140</sup>

En tout, le Réseau Action Climat estime que

**67 MILLIARDS  
D'EUROS  
D'ARGENT  
PUBLIC**

subventionnent des activités  
**CONTRIBUANT AU DÉRÈGLEMENT  
CLIMATIQUE**



C'est également le cas dans le domaine du logement et du développement des activités économiques qui stimulent l'artificialisation des sols. France Stratégie révèle notamment que sur la décennie passée, près de 39 000 ha pour l'habitat et 22 000 ha pour l'activité économique, soit 61 000 hectares — sur un total national de 230 940 ha consommés — auraient pu être économisés,<sup>141</sup> soit l'équivalent de 84 000 terrains de football. C'est aussi l'équivalent de la superficie de Paris, Marseille, Toulouse, Strasbourg et Nice réunies.

## POLITIQUES PUBLIQUES D'ACCÈS AU LOGEMENT : OUTIL ESSENTIEL POUR UNE ADAPTATION JUSTE

Dans la lutte contre les effets du changement climatique, le logement offre une protection vitale contre des menaces croissantes telles que les vagues de chaleur ou les inondations. Le logement est également un outil d'accès à l'eau, la chaleur, l'électricité et autres commodités essentielles pour vivre dignement. Or, lorsque les politiques du logement, notamment celles récemment mises en place, fragilisent les plus vulnérables à ces menaces, cela crée une contradiction flagrante avec les objectifs d'adaptation au changement climatique.

Oxfam France, dans son rapport *Logement : inégalités à tous les étages* alerte sur la crise du logement, car ce dernier est devenu le carburant des inégalités en France. La déconnexion croissante entre les prix immobiliers et les revenus ont aggravé les difficultés des plus pauvres à accéder à un logement décent. En effet, en vingt ans, les prix des biens immobiliers ont augmenté quatre fois plus vite que les revenus. Conséquence, pour les 25 % des ménages les plus modestes, le logement représente une part disproportionnée de leurs dépenses, pesant deux fois plus que pour les 25 % plus aisé-e-s. Les précarités s'additionnent souvent les unes et autres et creusant davantage les inégalités. Les ménages modestes subissent de plein fouet la précarité énergétique et demeurent dans des logements mal isolés.

**Cette précarité énergétique touche 3 millions de personnes en France, et les jeunes entre 18 et 34 ans et les propriétaires occupants seraient entre 30 % et 35 % à subir cette précarité, et 60 % seraient des locataires.** Sans surprises, les ménages en plus grandes difficultés, tels que les familles monoparentales (principalement des femmes), les jeunes, les chômeurs ou les personnes en situation de handicap sont aussi plus touché-e-s.

Si les besoins de rénovation des logements bénéficient d'un soutien de l'Etat, à travers le dispositif MaPrimeRénov', ces efforts restent aujourd'hui insuffisants. Avec 5,2 millions de passoires thermiques — 17 % du parc résidentiel — les travaux sont encore trop orientés vers des mono-gestes.

La multiplication des incitations fiscales de ces dernières années, au détriment d'un service public du logement réellement financé et efficace, a créé un désengagement progressif de l'Etat dans ce secteur. Trois niches fiscales (LMNP, Censi-Bouvard, SIIC) ont coûté près de 11 milliards d'euros aux finances publiques en 12 ans alors même que cela aurait pu financer plus de 70 000 logements sociaux. Depuis 2017, le gouvernement a également rabaissé les financements et aides au logement social, et dernière attaque en date : le projet de loi pour « un logement abordable », qui dénature les conditions de la loi SRU et durcit les règles pour les locataires de logements sociaux.

Les répercussions de ces politiques sont directes et dévastatrices pour les populations les plus défavorisées, sapant ainsi les fondements de leur résilience face au dérèglement climatique.

Enfin, dans le domaine de l'adaptation du secteur de la pêche, la France est mauvaise élève car les aires marines protégées, qui présentent des solutions indispensables pour limiter les effets de submersion marines<sup>142</sup> et restaurer les fonds marins ainsi que les stocks de poisson, ne sont pas suffisamment encadrées et pas suffisamment nombreuses (seulement 4 % de sa zone économique exclusive).<sup>143</sup>

Dans le domaine de l'agriculture, l'Etat soutient largement un modèle agro-industriel exportateur très consommateur en eau et en pesticide, ce qui mine les capacités d'adaptation des territoires, renforce les inégalités et accroît l'impact du réchauffement climatique. L'Etat a d'ailleurs été **reconnu pour la première fois responsable d'un préjudice écologique résultant d'une contamination généralisée de l'eau, des sols et de l'air par les pesticides et de l'effondrement du vivant le 29 juin 2023, dans un jugement du tribunal administratif de Paris.**<sup>144</sup>

**Enfin, l'Etat adopte une politique de criminalisation des mouvements écologistes, par une répression policière excédant souvent le cadre légal.** Cette politique répression empêche tout débat démocratique, prive les voix souhaitant protéger l'environnement d'être entendues et amenuise in fine nos capacités d'adaptation, en voulant taire les activistes qui soulignent l'urgence à agir contre les effets du réchauffement climatique.<sup>145</sup>

L'adaptation peut réduire les risques, souvent significativement, mais les limites à l'adaptation ont déjà été atteintes ou approchées dans certains secteurs et régions. Cela signifie que nos besoins ne peuvent pas être sécurisés de risques intolérables par des actions d'adaptation pour certains secteurs et dans certaines régions. Certains scénarios à l'étranger sur le sujet de l'élévation du niveau de la mer suggèrent que nous avons dépassé des limites d'adaptation à Venise, sur la Tamise ou aux Pays Bas. Il y a peu d'études sur le sujet en France, qui se limitent à un scénario national fixe d'une élévation de 60 cm, alors que certains scénarios du GIEC suggèrent des élévations allant jusqu'à 2 mètres. Compte tenu du nombre de territoires situés sous le niveau de la mer et la vulnérabilité déjà constatée, des analyses similaires pourraient être faites.<sup>146</sup>

Certains territoires ont encore le temps de s'adapter, pour d'autres, il est déjà trop tard. En 2014, les habitant·e·s de Miquelon apprennent que leur village historique est amené à disparaître, affecté par la montée des eaux et l'érosion côtière. Toutes les nouvelles constructions y sont interdites en 2018 lors de la mise en place d'un plan de prévention des risques littoraux (PPRL).<sup>147</sup> Si la relocalisation est globalement acceptée depuis quelques années, les premiers déplacements n'ont débuté qu'en mars 2024 et font face à des défis financiers, législatifs, politiques et environnementaux.<sup>148</sup>

Des limites pourraient avoir été franchies dans le domaine du tourisme d'hiver, notamment pour le ski de fond et alpin, dans un scénario de réchauffement global à +2°C, quand la région est associée à une modification des précipitations. Cela voudrait dire que pour la France, la limite a été atteinte.

Dans ces cas de figure, l'adaptation au changement climatique ne sera plus possible et ces régions risquent de faire face à des coûts considérables et inévitables liés aux catastrophes climatiques, ce que l'on nomme d'un point de vue technique les « pertes et dommages » (ou « pertes et préjudices ») liés au changement climatique.



3

**LES RECOMMANDATIONS D'OXFAM  
POUR UNE ADAPTATION  
ÉQUITABLE, JUSTE ET  
EFFICACE**



Compte tenu du retard accumulé, il est urgent de mettre en place rapidement une politique d'adaptation juste, ambitieuse et efficace. La stratégie d'adaptation au changement climatique sera indissociable d'une politique d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre la plus ambitieuse possible alignée avec la trajectoire des objectifs de l'Accord de Paris, et d'une politique de réponse aux pertes et dommages pour soutenir les populations quand les dégâts n'auront pas pu être évités. Un bon nombre de mesures sans regret (qui présentent un intérêt quelle que soit l'évolution du climat) peuvent déjà être déployées pour adapter notre territoire. En complément des différentes recommandations du CESE<sup>149</sup>, de l'ACE<sup>150</sup>, du Sénat<sup>151</sup> et du GIEC<sup>152</sup>, Oxfam formule ses 6 recommandations pour une adaptation juste.

#### **RECOMMANDATION N°1 :**

### PLUSIEURS DIZAINES DE MILLIARDS D'EUROS PAR AN JUSTEMENT RÉPARTIS POUR L'ADAPTATION EN FRANCE

Le changement climatique est un facteur de renforcement des inégalités en France, et tout retard supplémentaire pris sur les politiques d'adaptation au changement climatique continuera de les accroître. C'est la justice sociale et climatique qui est ici en jeu, et il est donc urgent de renforcer les moyens humains, financiers et organisationnels dédiés aux politiques d'adaptation en France, à différentes échelles et notamment à l'échelle des collectivités. Il est également impératif de doter l'adaptation d'une réelle gouvernance et d'indicateurs pertinents pour assurer un bon pilotage.

Pour accélérer l'adaptation juste de la France au changement climatique, Oxfam appelle l'Etat à :

- ⚡ Investir plusieurs dizaines de milliards d'euros par an dans l'adaptation juste. Ces financements devront provenir notamment des recettes d'une fiscalité plus juste, plus féministe et plus écologique.
- ⚡ Créer un cadre fiscal et réglementaire favorable à tous les investissements privés adaptés aux conséquences actuelles et futures du changement climatique.
- ⚡ Créer un cadre fiscal évitant la maladaptation ou la non adaptation

#### **RECOMMANDATION N°2 :**

### UNE ADAPTATION DÉMOCRATIQUE ET TRANSPARENTE

Il est indispensable de dépasser la seule approche technique et de promouvoir une vision politique et concertée de l'adaptation. La technicité du sujet ne doit pas le cantonner à la sphère des expert-es. Dans la mesure où nos territoires devront connaître des transformations profondes pour faire face aux effets du changement climatique, la question de l'adaptation doit être traitée et discutée démocratiquement : quelles priorités

nous donnons-nous, que souhaitons-nous protéger, quels sont les risques, comment répartir les efforts (notamment financiers) ? Pour limiter le risque de maladaptation, et avec lui celui de renforcer les inégalités et de générer des conflits sociaux, il est urgent de promouvoir des espaces de dialogue à toutes les échelles pour favoriser une adaptation qui soit véritablement juste et inclusive, comme **des conventions citoyennes locales coordonnées au niveau national** pour décider comment s'adapter à l'échelle territoriale face aux conséquences, avec des moyens financiers et des ressources humaines délivrées par l'Etat. Ces espaces devront impliquer une participation significative des groupes vulnérables. Cette recommandation s'inscrit également dans les recommandations du GIEC.

### **RECOMMANDATION N°3 :**

## DES INVESTISSEMENTS PUBLICS CONDITIONNÉS À DES CRITÈRES D'EFFICACITÉ ET DE RÉDUCTION DES INÉGALITÉS

Afin d'éviter que les investissements publics ne conduisent à de l'inadaptation ou de la maladaptation, il faut une prise en compte préalable de la résistance de tous les investissements aux conséquences du changement climatique.

Pour éviter que les politiques d'adaptation ne conduisent à un renforcement des inégalités en France, Oxfam demande une prise en compte systématique et transversale de la question des inégalités dans tous les projets d'investissement public. Sur le modèle de l'éco-conditionnalité, chaque projet financé partiellement ou intégralement par la puissance publique devra faire l'objet d'une évaluation préalable, au moyen d'une grille nationale d'évaluation (établie par le HCC), et d'un suivi des risques de maladaptation. Une attention particulière devra être portée aux effets différenciés des mesures et des projets selon le genre, le niveau de vie ou les conditions de travail, ainsi que sur les personnes handicapées, les personnes déplacées ou marginalisées.

De plus, toute mesure d'adaptation devra également être conditionnée à la réduction des inégalités.

### **RECOMMANDATION N°4 :**

## UN PNACC OPPOSABLE ET CONTRAIGNANT

Le Plan National d'Adaptation au Changement Climatique n'a, à l'heure actuelle, aucune valeur contraignante. Oxfam recommande de doter le PNACC d'une valeur juridique afin de légitimer son application et de permettre l'évaluation contraignante des objectifs et des moyens pour y parvenir, comme c'est le cas pour la Stratégie nationale bas carbone. En lien avec notre recommandation n°2, conférer au PNACC une existence juridique ou réglementaire permettra également de porter le sujet au niveau politique dans les débats parlementaires et de mener une consultation obligatoire du public. Enfin, un statut opposable permettra au citoyen-ne-s de s'en saisir et de demander des comptes à l'Etat en cas de non-respect des engagements.

La valeur juridique donnée au PNACC pourra également obliger d'autres secteurs à s'adapter. En effet, le PNACC inclut la définition d'une trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC) définie en mai 2023. La TRACC doit assurer la cohérence des actions d'adaptation menées en France et faire

évoluer les normes et réglementations dans l'ensemble des secteurs tels que le bâtiment, les transports ou encore l'énergie. La faible normativité du PNACC ne permet pas l'application contraignante de la TRACC et il est peu probable que son inscription seule suffise à inciter les acteurs à agir de manière coordonnée.

#### RECOMMANDATION N°5 :

### UN DROIT DU TRAVAIL ADAPTÉ AU CLIMAT

Au niveau national, il est nécessaire de :

- ⚡ Développer et soutenir les recherches sur les risques spécifiques auxquels sont confrontés les travailleur.euses du fait du réchauffement climatique.
- ⚡ Faire évoluer le droit du travail pour prendre en compte les conséquences du changement climatique sur les conditions de travail. Plus spécifiquement, il est urgent de définir des règles spécifiques en cas d'activation du niveau 3 et 4 de vigilance météorologique telles que l'interdiction de certaines activités ou la limitation du temps de travail par jour, ainsi que l'augmentation des temps de pause réguliers sans perte de salaire. Le droit de retrait dans le code du travail doit également être renforcé, par exemple en indiquant une température maximale au-delà de laquelle il serait interdit de travailler ou qui pourrait justifier de l'exercice du droit de retrait.
- ⚡ Développer un plan financé de prévention dans le cadre du PNACC-3.
- ⚡ Renforcer les systèmes de protection sociale pour garantir que les personnes les plus vulnérables soient protégées face aux conséquences des événements météorologiques extrêmes liés au changement climatique (p. ex. chômage temporaire, subventions directes aux travailleur.euses, plans de relance, etc.).<sup>153</sup>

#### RECOMMANDATION N°6 :

### UNE ADAPTATION JUSTE AU NIVEAU INTERNATIONAL

Selon le GIEC, « l'augmentation des financements publics et privés de plusieurs milliards de dollars par an et l'amélioration de l'accès direct aux fonds multilatéraux [...] peuvent améliorer la mise en œuvre de l'adaptation au changement climatique et sont essentiels pour parvenir à la justice climatique pour les pays très vulnérables ». La France, comme les autres pays riches, fait partie des responsables historiques de la crise climatique, tandis que les pays du Sud Global, qui en sont aussi les moins responsables, sont les plus durement touchés par ses conséquences. C'est pourquoi les pays riches comme la France ont le devoir — et s'y sont formellement engagés — de fournir aux pays du Sud Global des financements climat, à savoir un soutien financier permettant de les aider dans leur action climatique.

Pourtant, les pays riches n'ont toujours pas tenu leur promesse de fournir au moins 100 milliards de dollars par an à partir de 2020. Selon l'OCDE<sup>154</sup>, ils ont fourni 89 milliards de

dollars de financements climat en 2021, dont seulement 24,6 milliards pour l'adaptation. La France elle-même n'a fléché qu'environ 34 % de ses financements vers l'adaptation en 2022<sup>155</sup>. Plus inquiétant : plus des deux tiers des financements climat consacrés à l'adaptation sont octroyés sous forme de prêts, ce qui accroît la dette des pays du Sud Global, qui payaient déjà en 2023 12,5 fois plus pour rembourser leur dette que pour financer leur adaptation<sup>156</sup>. Enfin et surtout, les besoins des pays du Sud Global pour s'adapter au changement climatique sont bien supérieurs aux montants actuellement fournis. Selon le Adaptation Gap Report de l'ONU publié en 2023, les besoins annuels d'ici 2030 seraient entre 215 et 387 milliards de dollars.<sup>157</sup>

Oxfam demande ainsi :

- ⚡ Que la France et les autres pays riches augmentent significativement leurs financements climat vers les pays du Sud global, en réhaussant en particulier les volumes fournis sous forme de dons.
- ⚡ Que les financements climat dédiés à l'adaptation soient doublés d'ici 2025 (par rapport à 2019), comme s'y sont engagés les pays riches lors de la COP 26, et que la France y joue un rôle actif via un soutien financier accru et une forte implication diplomatique.
- ⚡ Que les Etats adoptent à la COP29 un nouvel objectif pour les financements climat (le NCQG - *New Collective Quantified Goal* en anglais) bien supérieur à la cible actuelle des 100 milliards de dollars, et consacrant une cible de financements internationaux en dons-équivalent fléchés spécifiquement vers l'adaptation.

C'est une question de confiance internationale mais aussi et surtout de justice climatique.

# GLOSSAIRE

**Adaptation** : Démarche d'ajustement au climat actuel ou attendu, ainsi qu'à ses conséquences.

**Adaptation incrémentale** : Mesures d'adaptation destinées essentiellement à conserver l'essence et l'intégrité d'un système ou d'un processus à une échelle donnée.

**Adaptation transformationnelle** : Adaptation qui modifie les attributs fondamentaux d'un système en réponse au climat et à ses conséquences.

**Adaptation fondée sur les écosystèmes** : utilisation des services que rendent la biodiversité et les écosystèmes pour s'adapter aux conséquences du changement climatique.

**Adaptation juste** : Démarche d'ajustement au climat actuel ou attendu, ainsi qu'à ses conséquences en prenant en considération les vulnérabilités et les capacités d'adaptation différenciées des personnes physiques, morales, collectivités et territoires, afin que les mesures bénéficient à toutes et tous.

Adaptation spontanée : adaptation aux conditions climatiques et à leurs effets qui ne découle pas d'une planification explicite. On parle aussi d'adaptation autonome.

Aléa climatique : manifestation physique, sous la forme d'un événement brutal ou d'un stress chronique, susceptible d'entraîner des pertes, des dommages ou des bénéfices pour les éléments exposés.

**Assurance, réassurance** : Famille d'instruments financiers permettant le partage et le transfert de risques au sein d'un groupe de ménages, d'entreprises et/ou de gouvernements vulnérables.

**Atténuation** : action humaine visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre ou à renforcer les puits de gaz à effets de serre pour limiter le changement climatique.

**Capacité d'adaptation** : faculté d'ajustement des systèmes, des institutions, des êtres humains et d'autres organismes, leur permettant de se prémunir contre d'éventuels dommages, de tirer parti des opportunités ou de réagir aux conséquences.

**Dépendance de trajectoire (*path dependency*)** : situation dans laquelle des contraintes pèsent sur des mesures ou options d'adaptation ou d'atténuation en raison de décisions, d'événements ou de résultats intervenus antérieurement.

**Événement climatique extrême** : événement qui peut persister plusieurs semaines ou mois (sécheresse par exemple) ou bien, au contraire, se dérouler sur un temps très court (inondation, tempête, cyclone), quelques heures ou quelques jours, mais marqués par une très forte intensité.

**Exposition** : localisation d'un enjeu (personnes, ressources, écosystèmes, bien économique ou socioculturel) dans un espace soumis directement ou indirectement à un aléa.

**GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat)** : groupe de scientifiques synthétisant l'état des connaissances sur le changement climatique et le rôle de l'activité humaine. Il publie des rapports sur lesquels s'appuient les États pour trouver des accords dans la lutte contre le réchauffement.

**Îlot de chaleur urbain** : zone urbaine où la température ambiante est supérieure à celle des zones rurales environnantes.

**Maladaptation** : Mesures d'adaptation inadéquates pouvant conduire à une augmentation du risque de conséquences néfastes associées au climat, à une augmentation de la vulnérabilité aux changements climatiques ou à une dégradation des conditions de vie, à présent ou dans le futur.

**Mesure sans regret** : Mesure d'adaptation qui procure des avantages nets sur le plan social et/ou économique dans le climat actuel et pour divers scénarios d'évolution du climat.

**Personnes marginalisées** : individus ou groupes d'individus exclus socialement et n'ayant pas les mêmes chances et opportunités que les autres, souvent en raison d'une discrimination liée à des critères de genre, de classe, d'ethnie, d'âge, de race ou encore d'état de santé.

**Personne privilégiée** : personne qui dispose de plus d'avantages matériels ou immatériels que les autres.

**PNACC** : (Plan National d'Adaptation au Changement Climatique) outil de planification étatique qui vise à présenter des mesures concrètes pour limiter les effets négatifs du dérèglement climatique en France.

**Risque** : coexistence d'un aléa climatique, d'une exposition et d'une vulnérabilité. Scénario climatique : représentation vraisemblable et souvent simplifiée du climat futur.

**Trajectoire d'adaptation** : renvoie à une série de choix d'adaptation impliquant des compromis entre des objectifs et des valeurs à court et à long terme. Il s'agit de processus de délibérations visant à identifier des solutions significatives pour les populations dans leur vie quotidienne et d'éviter les risques de maladaptation.

**Vulnérabilité** : sensibilité des éléments exposés à un aléa.

# ANNEXES

**ANNEXE 1 :**RÉPARTITION DU FONDS BARNIER PAR TYPE D'INTERVENTION  
ENTRE 2019 ET 2022 (EN POURCENTAGE)

	2019	2020	2021	2022
Mouvement de terrain	11,5	8,76	12,5	5,5
Inondation	57	75,29	65,34	54,28
Autres dont multirisques	1,72	2,19	2,92	7,07
Submersion marine	7,17	2,7	7,61	11,13
Incendie de forêt	0,16	0,18	0,12	0,78
Avalanche	0,17	0,21	0,13	0,33
Cavité souterraine	2,48	1,42	1,44	3,15
Séisme	19,75	9,14	9,86	17,06
Volcanisme	-	-	-	0,24
TOTAL (en euros)	202 525 748	264 307 160	338 743 781	229 914 197

# NOTES

- 1** Météo France. (2023) Vagues de chaleur et changement climatique.  
<https://meteofrance.com/changement-climatique/observer/changement-climatique-et-vagues-de-chaleur>
- 2** CESE. (2023). Inégalités de genre, crise climatique et transition écologique.  
[https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Rapports/2023/2023\\_05\\_inegalites\\_genre\\_.pdf](https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Rapports/2023/2023_05_inegalites_genre_.pdf)
- 3** Oxfam France. (2023) Zones à Faibles Émissions : un enjeu de santé et de justice sociale.  
<https://www.oxfamfrance.org/climat-et-energie/zones-a-faibles-emissions-pollution-air-un-enjeu-de-sante-et-de-justice-sociale/>
- 4** Réseau Action Climat et UNICEF France. (2021) De l'injustice sociale dans l'air : pauvreté des enfants et pollution de l'air  
<https://reseauactionclimat.org/publications/rapport-injustice-sociale-pollution-air/>
- 5** Haut Conseil pour le Climat. (2 avril 2024). Lettre au Premier ministre pour réaffirmer l'engagement climatique de la France avec une trajectoire lisible et mobilisatrice. <https://www.hautconseilclimat.fr/actualites/lettre-au-premier-ministre-pour-reaffirmer-lengagement-climatique-de-la-france-avec-une-trajectoire-lisible-et-mobilisatrice/>
- 6** Réseau action climat, l'Onu alerte sur la répression croissante des défenseurs de l'environnement en Europe.  
<https://reseauactionclimat.org/lonu-alerte-sur-la-repression-croissante-des-defenseurs-de-lenvironnement-en-europe/>
- 7** Cette définition s'appuie sur les travaux de l'Agence européenne de l'environnement, notamment au sein de cette étude : Lager F. And al (2023) Just Resilience for Europe : Towards measuring justice in climate change adaptation.  
<https://www.eionet.europa.eu/etcs/etc-ca/products/just-resilience-for-europe-towards-measuring-justice-in-climate-change-adaptation>
- 8** Météo France. (2023) Vagues de chaleur et changement climatique.  
<https://meteofrance.com/changement-climatique/observer/changement-climatique-et-vagues-de-chaleur>
- 9** Le Monde (2022), une année hors normes symptôme du dérèglement climatique.  
[https://www.lemonde.fr/planete/article/2022/11/30/2022-une-annee-hors-normes-symptome-du-dereglement-climatique\\_6152402\\_3244.html](https://www.lemonde.fr/planete/article/2022/11/30/2022-une-annee-hors-normes-symptome-du-dereglement-climatique_6152402_3244.html)
- 10** Ibid.
- 11** Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, Impact du changement climatique : santé et société  
<https://www.ecologie.gouv.fr/impacts-du-changement-climatique-sante-et-societe>
- 12** IPCC. (2023). Climate Change 2022 : Impacts, Adaptation and Vulnerability Contribution of Working Groups II to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change. [https://report.ipcc.ch/ar6/wg2/IPCC\\_AR6\\_WGII\\_FullReport.pdf](https://report.ipcc.ch/ar6/wg2/IPCC_AR6_WGII_FullReport.pdf)
- 13** COACCH Climate Change Impact Scenario Explorer <https://www.scenarioexplorer.coacch.eu/#>
- 14** Oxfam France. (2023). Égalité climatique : une planète pour les 99 %  
<https://www.oxfamfrance.org/rapports/egalite-climatique-une-planete-pour-les-99/>
- 15** GIEC. (2014). Changements climatiques 2014: Incidences, adaptation et vulnérabilité; Résumés, foire aux questions et encarts thématiques. Contribution du Groupe de travail II au cinquième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat  
[https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/03/WGIIAR5-IntegrationBrochure\\_fr-1.pdf](https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/03/WGIIAR5-IntegrationBrochure_fr-1.pdf)
- 16** Oxfam France et Greenpeace France. (Février 2022). Les milliardaires font flamber la planète et les Etats regardent ailleurs.  
[https://www.oxfamfrance.org/app/uploads/2022/02/rapport\\_milliardaires\\_carbone220222.pdf](https://www.oxfamfrance.org/app/uploads/2022/02/rapport_milliardaires_carbone220222.pdf)
- 17** Oxfam France. (2021). CAC degrés de trop, le modèle insoutenable des grandes entreprises françaises.  
<https://www.oxfamfrance.org/rapports/climat-cac-degres-de-trop/>
- 18** France stratégie (2023), les incidences économiques de l'action pour le climat. Enjeux distributifs, p. 13.  
[https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-2023-les\\_incidences\\_economiques\\_de\\_laction\\_pour\\_le\\_climat-thematique-enjeux\\_distributifs.pdf](https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-2023-les_incidences_economiques_de_laction_pour_le_climat-thematique-enjeux_distributifs.pdf)
- 19** CESE. (2023). Inégalités de genre, crise climatique et transition écologique.  
[https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Rapports/2023/2023\\_05\\_inegalites\\_genre\\_.pdf](https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Rapports/2023/2023_05_inegalites_genre_.pdf)
- 20** Oxfam France. (2023) Zones à Faibles Émissions : un enjeu de santé et de justice sociale.  
<https://www.oxfamfrance.org/climat-et-energie/zones-a-faibles-emissions-pollution-air-un-enjeu-de-sante-et-de-justice-sociale/>
- 21** Réseau Action Climat et UNICEF France. (2021) De l'injustice sociale dans l'air : pauvreté des enfants et pollution de l'air  
<https://reseauactionclimat.org/publications/rapport-injustice-sociale-pollution-air/>
- 22** Le Monde, (2023), Les vagues de chaleur aggravent dangereusement la pollution de l'air.  
[https://www.lemonde.fr/planete/article/2023/09/06/les-vagues-de-chaleur-aggravent-dangereusement-la-pollution-de-l-air-un-cercle-vicieux-alerte-l-organisation-meteorologique-mondiale\\_6188163\\_3244.html](https://www.lemonde.fr/planete/article/2023/09/06/les-vagues-de-chaleur-aggravent-dangereusement-la-pollution-de-l-air-un-cercle-vicieux-alerte-l-organisation-meteorologique-mondiale_6188163_3244.html)

- 23 Opinion Way, France Energie. (2021). Les Français et les solutions de confort climatique. <https://www.opinion-way.com/en/opinion-political-surveys/published-surveys/opinionway-pour-france-energie-les-francais-et-les-solutions-de-climatisation-septembre-2021/download.html>
- 24 Les personnes en situation de précarité énergétique sont : les locataires à 59,2 % (à parts égales dans le secteur social et privé), les jeunes de plus en plus fragilisés (30 % des 18-34 ans déclarent avoir souffert du froid et 46 % disent avoir des difficultés à payer leurs factures en 2021) et les propriétaires occupants (35,7 %). Souvent, la précarité énergétique se cumule à d'autres difficultés : personnes en situation de handicap, familles monoparentales - surreprésentées par des femmes à plus de 80 % -, personnes âgées ou chômeurs demeurent les plus touchées.
- 25 Les quartiers dits « prioritaires » de la politique de la ville (QPV) sont les territoires où s'applique la politique de la ville, politique qui vise à compenser les écarts de niveau de vie avec le reste du territoire. Ces quartiers sont donc ceux où les revenus sont les plus faibles.
- 26 Harris Interactive. (2022). Les Français dans leur quartier. Cité par : Fondation Abbé Pierre. (2023). Précarité énergétique d'été, une nouvelle forme de mal-logement. <https://www.fondation-abbé-pierre.fr/sites/default/files/2023-06/Brochure-Precarite-energetique-ete.pdf>
- 27 L'Obs. (2022). Chaleur sur la ville. <https://www.nouvelobs.com/ecologie/20220803.OBS61624/a-chaque-canicule-on-vit-un-confinement-bis-a-aubervilliers-le-calvaire-de-la-chaleur.html>
- 28 William Acker. (2021). Où sont les « gens du voyage » ? Inventaire critique des aires d'accueil, Éditions du commun, Rennes. Écologie & politique, 65, 192-195. <https://www.cairn.info/revue--2022-2-page-192.htm>.
- 29 CESE. (2023). Inégalités de genre, crise climatique et transition écologique. [https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Rapports/2023/2023\\_05\\_inegalites\\_genre\\_.pdf](https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Rapports/2023/2023_05_inegalites_genre_.pdf)
- 30 IPCC. (2023). Sixth Assessment Report, Working group II. Annex II. p. 2908
- 31 Food Supply shock Explorer (2023) <https://vis.csh.ac.at/food-supply-shocks/>
- 32 IPCC. (2023). Sixth Assessment Report, Working group II. Annex II. p. 2927
- 33 IPCC. (2023). Climate Change 2023: Synthesis Report. Contribution of Working Groups I, II and III to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change. [https://report.ipcc.ch/ar6/wg2/IPCC\\_AR6\\_WGII\\_FullReport.pdf](https://report.ipcc.ch/ar6/wg2/IPCC_AR6_WGII_FullReport.pdf)
- 34 UNICEF. (2023). Europe/Asie centrale : 1 enfant sur 2 exposé aux fortes vagues de chaleur. <https://www.unicef.fr/article/1-enfant-sur-2-expose-aux-fortesvagues-de-chaleur-en-europe-et-enasie-centrale/>
- 35 Observatoire des inégalités. (2022). La pauvreté selon le sexe. <https://inegalites.fr/La-pauvrete-selon-le-sexe>
- 36 CESE. (2023). Inégalités de genre, crise climatique et transition écologique. [https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Rapports/2023/2023\\_05\\_inegalites\\_genre\\_.pdf](https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Rapports/2023/2023_05_inegalites_genre_.pdf)
- 37 Handicap International. (2023). Les personnes handicapées face au changement climatique. <https://www.handicap-international.fr/fr/actualites/les-personnes-handicapees-face-au-changement-climatique>
- 38 GIEC. (2014). Changements climatiques 2014: Incidences, adaptation et vulnérabilité Résumés, foire aux questions et encarts thématiques. Contribution du Groupe de travail II au cinquième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat [https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/03/WGIIAR5-IntegrationBrochure\\_fr-1.pdf](https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/03/WGIIAR5-IntegrationBrochure_fr-1.pdf)
- 39 Résolution n°2022/2829 du Parlement européen du 15 septembre 2022 sur les conséquences de la sécheresse, des incendies et d'autres phénomènes météorologiques extrêmes: intensifier les efforts de l'Union pour lutter contre le changement climatique [https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2022-0330\\_FR.html](https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2022-0330_FR.html)
- 40 Croix Rouge Française (2024). Événements climatiques extrêmes : sommes-nous prêts à l'inévitable ? Rapport 2024 sur la résilience de la société française. <https://www.croix-rouge.fr/espace-presse/evenements-climatiques-extremes-sommes-nous-prets-a-linevitable-10>
- 41 Santé Publique France. Bilan canicule et santé 2023. <https://www.santepubliquefrance.fr/presse/2024/bilan-canicule-et-sante-un-ete-2023-marque-par-4-episodes-de-canicule-avec-un-impact-sanitaire-important>
- 42 <https://www.georisques.gouv.fr/reduire-la-vulnerabilite-de-ma-maison-aux-inondations>
- 43 Répartition des interventions du Fonds Barnier en annexe.
- 44 I4CE. (2023). La transition est-elle accessible à tous les ménages ? <https://www.i4ce.org/publication/transition-est-elle-accessible-a-tous-les-menages-climat/>
- 45 Article 8 loi n°2011-725 du 23 juin 2011 : « locaux ou installations à usage d'habitation édifiés majoritairement sans droit ni titre sur le terrain d'assiette, dénués d'alimentation en eau potable ou de réseaux de collecte des eaux usées et des eaux pluviales ou de voiries ou équipements collectifs propres à en assurer la desserte, la salubrité et la sécurité dans des conditions satisfaisantes. »
- 46 Reporterre. (2023) « J'ai perdu ma dignité » : à Calais, les exilés seuls face aux inondations. <https://reporterre.net/J-ai-perdu-ma-dignite-a-Calais-les-exiles-seuls-face-aux-inondations>
- 47 Vie Publique. (2023). Prestations sociales : le manque d'information, principale cause de non-recours. <https://www.vie-publique.fr/en-bref/289086-prestations-sociales-quelles-sont-les-causes-de-non-recours>

- 48 IPCC. (2023). Climate Change 2023: Synthesis Report. Contribution of Working Groups I, II and III to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change. p.941 [https://report.ipcc.ch/ar6/wg2/IPCC\\_AR6\\_WGII\\_FullReport.pdf](https://report.ipcc.ch/ar6/wg2/IPCC_AR6_WGII_FullReport.pdf)
- 49 Fondation pour la nature et l'homme & fondation Abbé Pierre. (Mars 2024). Artificialisation : Réussir le ZAN tout en réduisant le mal-logement, c'est possible. [https://www.fondation-abbe-pierre.fr/sites/default/files/2024-03/FNH-FAP\\_Rapport%20ZAN-Logement.pdf](https://www.fondation-abbe-pierre.fr/sites/default/files/2024-03/FNH-FAP_Rapport%20ZAN-Logement.pdf)
- 50 France Stratégie. (Novembre 2023). L'artificialisation des sols : un phénomène difficile à maîtriser. [https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs\\_2024\\_-\\_na\\_128\\_artificialisation\\_des\\_sols\\_-\\_janvier.pdf](https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs_2024_-_na_128_artificialisation_des_sols_-_janvier.pdf)
- 51 Ibid.
- 52 Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, Rapport sur les travaux de la septième session. (2019) <https://zenodo.org/records/6417333>
- 53 Médiapart (2023). Inégalités climatiques : comment les riches accaparent les espaces verts. [https://www.mediapart.fr/journal/ecologie/120823/inegalites-climatiques-comment-les-riches-accaparent-les-espaces-verts?utm\\_source=alerte-20230812-125305&utm\\_medium=email&utm\\_campaign=ALERTE&utm\\_content=&utm\\_term=&utm\\_source=EREC-83-%5bALERTE%5d-alerte-20230812-125305&utm\\_medium=113557814749](https://www.mediapart.fr/journal/ecologie/120823/inegalites-climatiques-comment-les-riches-accaparent-les-espaces-verts?utm_source=alerte-20230812-125305&utm_medium=email&utm_campaign=ALERTE&utm_content=&utm_term=&utm_source=EREC-83-%5bALERTE%5d-alerte-20230812-125305&utm_medium=113557814749)
- 54 LOI n° 2023-54 du 2 février 2023 visant à limiter l'enrillagement des espaces naturels et à protéger la propriété privée <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047087031/>
- 55 Note de l'institut d'aménagement et d'urbanisme - Île-de-France (2017), inégalités environnementales et sociales sont étroitement liées en Île-de-France. [https://www.institutparisregion.fr/fileadmin/NewEtudes/Etude\\_1379/NR\\_749\\_WEB.pdf](https://www.institutparisregion.fr/fileadmin/NewEtudes/Etude_1379/NR_749_WEB.pdf)
- 56 Le Monde, (2024), l'Assemblée des quartiers, une tentative d'union pour enfin peser dans le débat public. [https://www.lemonde.fr/societe/article/2024/04/27/l-assemblee-des-quartiers-une-tentative-d-union-pour-enfin-peser-dans-le-debat-public\\_6230299\\_3224.html](https://www.lemonde.fr/societe/article/2024/04/27/l-assemblee-des-quartiers-une-tentative-d-union-pour-enfin-peser-dans-le-debat-public_6230299_3224.html)
- 57 Accord de Paris. (2015). [https://unfccc.int/files/meetings/paris\\_nov\\_2015/application/pdf/paris\\_agreement\\_french\\_.pdf](https://unfccc.int/files/meetings/paris_nov_2015/application/pdf/paris_agreement_french_.pdf)
- 58 Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. (2021). Les droits de l'homme et les changements climatiques : questions fréquemment posées. [https://www.ohchr.org/sites/default/files/2021-11/FSheet38\\_FAQ\\_HR\\_CC\\_FR\\_0.pdf](https://www.ohchr.org/sites/default/files/2021-11/FSheet38_FAQ_HR_CC_FR_0.pdf)
- 59 Comité des droits de l'homme du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. (2019). Observation générale n° 36 sur l'article 6 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, concernant le droit à la vie. [https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/HRBodies/CCPR/GCArticle6/GCArticle6\\_FR.pdf](https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/HRBodies/CCPR/GCArticle6/GCArticle6_FR.pdf)
- 60 Finkbeiner et al. (2018). Exploring trade-offs in climate change response in the context of Pacific Island fisheries. [https://www.researchgate.net/publication/320336351\\_Exploring\\_trade-offs\\_in\\_climate\\_change\\_response\\_in\\_the\\_context\\_of\\_Pacific\\_Island\\_fisheries](https://www.researchgate.net/publication/320336351_Exploring_trade-offs_in_climate_change_response_in_the_context_of_Pacific_Island_fisheries)
- 61 Rapport de l'Experte indépendante dans le domaine des droits culturels, Mme Farida Shaheed, soumis en application de la résolution 10/23 du Conseil des droits de l'homme <https://www.ohchr.org/fr/special-procedures/sr-cultural-rights/international-standards>
- 62 IPCC. (2023). Climate Change 2023: Synthesis Report. Contribution of Working Groups I, II and III to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change. p.485. [https://report.ipcc.ch/ar6/wg2/IPCC\\_AR6\\_WGII\\_FullReport.pdf](https://report.ipcc.ch/ar6/wg2/IPCC_AR6_WGII_FullReport.pdf)
- 63 Notre Affaire à Tous. (2023). Planète Brûlée Droits Bafoués. [https://notreaffaireatous.org/wp-content/uploads/2023/12/NAAT\\_PlaneteBruleeDroitsBafoues\\_20231211\\_BD\\_PAP\\_17h48.pdf](https://notreaffaireatous.org/wp-content/uploads/2023/12/NAAT_PlaneteBruleeDroitsBafoues_20231211_BD_PAP_17h48.pdf)
- 64 UNICEF. (2023). A Mayotte, l'urgence de sanctuariser un accès à l'eau potable pour tous les habitants. <https://www.unicef.fr/article/a-mayotte-lurgence-de-sanctuariser-un-acces-a-leau-potable-pour-tous-les-habitants/>
- 65 Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne. (2012). <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX%3A12012P%2FTXT>
- 66 Comme à Strasbourg ou à Nantes par exemple. Voir le rapport d'Oxfam France (2023), Territoires féministes, l'action locale comme levier essentiel de réduction des inégalités femmes-hommes. <https://www.oxfamfrance.org/rapports/territoires-feministes-laction-locale-comme-levier-essentiel-de-la-reduction-des-inegalites-femmes-hommes/>
- 67 Libération (2022). Climatisation : "en voulant s'adapter à la hausse des températures, on aggrave le problème". [https://www.liberation.fr/environnement/climat/climatisation-en-voulant-sadapter-a-la-hausse-des-temperatures-on-aggrave-le-probleme-20220616\\_5BM7D5CYQB2JK7PQVQAP37P6Y/](https://www.liberation.fr/environnement/climat/climatisation-en-voulant-sadapter-a-la-hausse-des-temperatures-on-aggrave-le-probleme-20220616_5BM7D5CYQB2JK7PQVQAP37P6Y/)
- 68 Yazar, M., et al. (2019). From urban sustainability transformations to green gentrification: urban renewal in Gaziosmanpaşa, Istanbul. Climatic Change, doi:10.1007/s10584-019-02509-3.
- 69 Asterès. (2016). Les espaces verts urbains. <https://asteres.fr/site/wp-content/uploads/2017/04/Les-espaces-verts-urbains-par-Nicolas-Bouzou-Astere%CC%80s.pdf>
- 70 Jennifer R. Wolch and al (2014). Urban green space, public health, and environmental justice: The challenge of making cities 'just green enough', Elsevier. <https://urbansustainability.seas.umich.edu/wp-content/uploads/2014/06/Making-cities-just-green-enough.pdf>

- 71 Rapport d'information du Sénat, 3 août 2022, Feux de forêt et de végétation : prévenir l'embrasement  
<https://www.senat.fr/rap/r21-856/r21-8562.html#toc117>
- 72 Cerema. (2024). Projection du trait de côte et analyse des enjeux au niveau national - Horizon 2050 et 2100. <https://doc.cerema.fr/Default/doc/SYRACUSE/597431/projection-du-trait-de-cote-et-analyse-des-enjeux-au-niveau-national-horizons-2050-et-2100>
- 73 Le Monde (2017) Ouragan Irma : "Saint-Martin cumule aléas climatiques et forte vulnérabilité"  
[https://www.lemonde.fr/planete/article/2017/09/07/ouragan-irma-saint-martin-cumule-aleas-et-forte-vulnerabilite\\_5182226\\_3244.html](https://www.lemonde.fr/planete/article/2017/09/07/ouragan-irma-saint-martin-cumule-aleas-et-forte-vulnerabilite_5182226_3244.html)
- 74 Notre Affaire à Tous. (2020). Un climat d'inégalités. p.62.  
[https://notreaffaireatous.org/wp-content/uploads/2020/12/InegalitesClimatiques\\_rapport.pdf](https://notreaffaireatous.org/wp-content/uploads/2020/12/InegalitesClimatiques_rapport.pdf)
- 75 LOI n° 2018-1244 du 12 décembre 2018  
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000037864059>
- 76 Marie-Laure Lambert, Aurélie Arnaud et Cécilia Claeys, Justice climatique et démocratie environnementale - Les inégalités d'accès au droit des populations vulnérables aux risques littoraux - quelques éléments de comparaison, Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement [En ligne], Volume 19 Numéro 1 | mars 2019.
- 77 France Assureurs. (2024). Le coût du cyclone Belal s'élève à 100 millions d'euros.  
<https://www.franceassureurs.fr/espace-presse/le-cout-du-cyclone-belal-seleve-a-100-millions-deuros/#:~:text=Il%20s'agirait%20du%20deuxi%C3%A8me,atteint%20169%20millions%20d'euros.>
- 78 European environment Agency, (2023) Economic losses from weather- and climate-related extremes in Europe  
<https://www.eea.europa.eu/en/analysis/indicators/economic-losses-from-climate-related>
- 79 Forzieri et coll. (2018), Escalating impacts of climate extremes on critical infrastructures in Europe, Global Environmental Change, vol. 48, pp 97-107.  
<https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0959378017304077>
- 80 Ministère de la Transition écologique. (2023). Stratégie française pour l'énergie et le climat.  
[https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/23242\\_Strategie-energie-climat\\_def2\\_0.pdf](https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/23242_Strategie-energie-climat_def2_0.pdf)
- 81 Ministère de la Transition écologique et solidaire. (2018). Le Plan National d'Adaptation au Changement Climatique 2.  
[https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/2018.12.20\\_PNACC2.pdf](https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/2018.12.20_PNACC2.pdf)
- 82 IDDRI (2019), L'adaptation au changement climatique en France : focus sur le cadre national  
<https://www.iddri.org/sites/default/files/PDF/Publications/Catalogue%20iddri/D%C3%A9cryptage/201910-IB1119-PNACC2.pdf>
- 83 Ministère de la Transition écologique et solidaire. (2022), Evaluation à mi-parcours du PNACC 2.  
[https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Synthese\\_evaluation\\_mi-parcours\\_PNACC-2.pdf](https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Synthese_evaluation_mi-parcours_PNACC-2.pdf)
- 84 IPCC. (2023). Climate Change 2022 : Impacts, Adaptation and Vulnerability Contribution of Working Groups I, II and III to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change. P. 1820. [https://report.ipcc.ch/ar6/wg2/IPCC\\_AR6\\_WGII\\_FullReport.pdf](https://report.ipcc.ch/ar6/wg2/IPCC_AR6_WGII_FullReport.pdf)
- 85 Haut Conseil pour le Climat. (2 avril 2024). Lettre au Premier ministre pour réaffirmer l'engagement climatique de la France avec une trajectoire lisible et mobilisatrice. <https://www.hautconseilclimat.fr/actualites/lettre-au-premier-ministre-pour-reaffirmer-lengagement-climatique-de-la-france-avec-une-trajectoire-lisible-et-mobilisatrice/>
- 86 Haut Conseil pour le Climat. (2021) Rapport annuel 2021 : Renforcer l'atténuation, engager l'adaptation.  
<https://www.hautconseilclimat.fr/publications/rapport-annuel-2021-renforcer-lattenuation-engager-ladaptation/>
- 87 Haut conseil pour le climat (2023), Rapport annuel 2023 : Acter l'urgence, engager les moyens.  
[https://www.hautconseilclimat.fr/wp-content/uploads/2023/06/HCC\\_RANC\\_2023-VF.pdf](https://www.hautconseilclimat.fr/wp-content/uploads/2023/06/HCC_RANC_2023-VF.pdf)
- 88 Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Artois-Picardie 2022-2027,  
<https://www.eau-arts-picardie.fr/le-sdage-2022-2027>
- 89 Tableau de bord de la consommation d'espace en Hauts-de-France, 2023  
<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/hauts-de-france/Documents-publications/Etudes-regionales/ENVIRONNEMENT-Tableau-de-bord-de-la-consommation-d-espace-en-Hauts-de-France-Rapport-2023>
- 90 Observatoire Climat HDF - Tour d'Horizon édition 2017, <https://www.observatoireclimat-hautsdefrance.org/Les-ressources/Ressources-documentaires/Tour-d-Horizon-Climat-Energie-Hauts-de-France-Edition-2017>
- 91 MTECT. (2024). Artificialisation des sols. <https://www.ecologie.gouv.fr/artificialisation-des-sols>
- 92 Le Huffington Post. (2024). La formule maladroite de Béchu sur les inondations en rappelle une autre de Macron sur le climat.  
[https://www.huffingtonpost.fr/politique/article/la-formule-maladroite-de-bechu-sur-les-inondations-en-rappelle-une-autre-de-macron-sur-le-climat\\_227882.html](https://www.huffingtonpost.fr/politique/article/la-formule-maladroite-de-bechu-sur-les-inondations-en-rappelle-une-autre-de-macron-sur-le-climat_227882.html)
- 93 Décret n°2022-990 du 7 juillet 2022. <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046026058>
- 94 Gouvernement. (2023). La planification écologique. <https://www.info.gouv.fr/france-nation-verte>
- 95 I4CE, 2023, Adaptation : ce que peuvent (et doivent) faire les collectivités.  
<https://www.i4ce.org/publication/adaptation-ce-que-peuvent-et-doivent-faire-collectivites-climat/>

- 96 Cour des comptes. (2024). L'adaptation du réseau ferroviaire national au changement climatique. <https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2024-03/20240312-RPA-2024-CDVI-adaptation-reseau-ferroviaire-national.pdf> p. 10
- 97 Ecoact. (2023). Vulnérabilité des écoles aux changements climatiques : quels besoins d'adaptation dans les territoires ? <https://eco-act.com/fr/blog/ecoles-changement-climatique/>
- 98 XDI. (2023). 2023 XDI Global Hospital Infrastructure Physical Climate Risk Report <https://xdi.systems/news/2023-xdi-global-hospital-infrastructure-physical-climate-risk-report>
- 99 Cour des comptes. (2024). Rapport public annuel. L'action publique en faveur de l'adaptation au changement climatique. P. 165 <https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2024-03/20240312-syntheses-RPA-2024.pdf>
- 100 IPCC (2023) Impacts, Vulnerability and adaptation, summary for policymakers, Figure p. 23. [https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg2/downloads/report/IPCC\\_AR6\\_WGII\\_SummaryForPolicymakers.pdf](https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg2/downloads/report/IPCC_AR6_WGII_SummaryForPolicymakers.pdf)
- 101 Oxfam France. (Septembre 2023). Pénurie d'eau à Mayotte : une crise qui aurait pu être évitée <https://www.oxfamfrance.org/actualite/penurie-deau-a-mayotte-une-crise-qui-aurait-pu-etre-evitee/>
- 102 Parmi les mesures de ce plan ; quinze citernes réparties sur le territoire et remplies grâce à une "station de traitement de l'eau" pour qu'il y ait "zéro risque sanitaire". 2,5 millions d'euros ont été alloués à ce dispositif. De plus, "200 rampes d'eau" déployées sur le territoire.
- 103 Préfecture de la Gironde. (2023). <https://www.gironde.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Prevention-des-risques-naturels-et-technologiques/Feux-de-forets-se-preparer-se-protger>
- 104 Le Monde, avec l'AFP ( 2022), Incendies en Gironde : Emmanuel Macron annonce un « grand chantier national » pour replanter et veut rebâtir « avec des règles différentes » [https://www.lemonde.fr/planete/article/2022/07/20/macron-en-gironde-mercredi-aupres-des-personnes-mobilisees-contre-les-incendies\\_6135428\\_3244.html](https://www.lemonde.fr/planete/article/2022/07/20/macron-en-gironde-mercredi-aupres-des-personnes-mobilisees-contre-les-incendies_6135428_3244.html)
- 105 Assemblée nationale. (2023). Rapport n°292 de la commission des finances sur le projet de loi de finances pour 2023 [https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/rapports/cion\\_fin/l16b0292-tiii-a43\\_rapport-fond#\\_Toc256000007](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/rapports/cion_fin/l16b0292-tiii-a43_rapport-fond#_Toc256000007)
- 106 I4CE. (2024). Anticiper les effets de l'adaptation d'un réchauffement climatique de +4°C. <https://www.i4ce.org/wp-content/uploads/2024/04/Anticiper-les-effets-de-l-adaptation-dun-rechauffement-climatique-de-plus-4-degres-quels-couts-de-l-adaptation.pdf>
- 107 Ibid.
- 108 IDDRI. (2018). Une Europe agroécologique en 2050 : une agriculture multifonctionnelle pour une alimentation saine. <https://www.iddri.org/fr/publications-et-evenements/etude/une-europe-agroecologique-en-2050-une-agriculture>
- 109 Novethic (2023) Décès de six vendangeurs pendant la canicule : "le code du travail doit s'adapter au changement climatique". <https://www.novethic.fr/actualite/environnement/climat/isr-rse/decès-de-six-vendangeurs-pendant-la-canicule-le-code-du-travail-doit-s-adapter-au-changement-climatique-151760.html>
- 110 Santé Publique France. (2023). Bulletin de santé publique été 2023. <https://www.santepubliquefrance.fr/content/download/601992/4182582?version=1>
- 111 France Stratégie. (Juin 2023). Note d'analyse, le travail à l'épreuve du changement climatique. [https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-2023-na123-adaptation\\_changement\\_climatique-juin\\_2.pdf](https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-2023-na123-adaptation_changement_climatique-juin_2.pdf)
- 112 Ibid.
- 113 Ibid.
- 114 France Stratégie. (2023). L'adaptation du travail au changement climatique est un enjeu capital des prochaines décennies, notamment sur le plan économique. <https://www.economie.gouv.fr/daj/lettre-de-la-daj-ladaptation-du-travail-au-changement-climatique-est-un-enjeu-capital-des>
- 115 France Stratégie. (Juin 2023). Note d'analyse, le travail à l'épreuve du changement climatique. P.17. [https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-2023-na123-adaptation\\_changement\\_climatique-juin\\_2.pdf](https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-2023-na123-adaptation_changement_climatique-juin_2.pdf)
- 116 CESE. (2023). Travail et santé-environnement : quels défis à relever face aux dérèglements climatiques. P. 49. [https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2023/2023\\_10\\_sante\\_environnement.pdf](https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2023/2023_10_sante_environnement.pdf)
- 117 Observatoire des inégalités. (2021). Des métiers où la précarité est la règle <https://inegalites.fr/Des-metiers-ou-la-precarite-est-la-regle>
- 118 Ministère du Travail, de l'emploi et de l'insertion. (2021). Quatrième Plan Santé au travail. <https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/pst4.pdf>
- 119 Ministère de la Transition écologique et solidaire. (2018). Plan National d'adaptation au changement climatique 2. [https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/2018.12.20\\_PNACC2.pdf](https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/2018.12.20_PNACC2.pdf)
- 120 MTECT. (2023). 4e Plan national santé environnement. <https://www.ecologie.gouv.fr/plan-national-sante-environnement-pnse>
- 121 I4CE. (Mars 2024). Quels coûts de l'adaptation ? Anticiper les effets d'un réchauffement de +4°C <https://www.i4ce.org/quels-couts-adaptation-anticiper-effets-rechauffement-4-degres-climat/>

- 122 RTE. (2024). Schéma décennal de développement du réseau, document de consultation publique. <https://assets.rte-france.com/prod/public/2024-03/SDDR2024-volet-mise-en-oeuvre-doc-C.pdf>
- 123 Cour des comptes. (2024). Rapport public annuel. L'action publique en faveur de l'adaptation au changement climatique. <https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2024-03/20240312-syntheses-RPA-2024.pdf>
- 124 Ministère de l'Agriculture. (Juillet 2023). Rapport en vue de l'élaboration du plan national de renouvellement forestier. <https://agriculture.gouv.fr/rapport-objectif-foret>
- 125 ITEA. (18 avril 2023). Plan eau 2023 : Le syndicat Itea appelle à la création d'un fonds bleu. [https://eau-entreprises.org/wp-content/uploads/2023/05/ITEA-CP-PLAN-EAU-2023-CR\\_-1.pdf](https://eau-entreprises.org/wp-content/uploads/2023/05/ITEA-CP-PLAN-EAU-2023-CR_-1.pdf)
- 126 EauFrance, Coût minimal qu'engendrerait la dépollution des eaux souterraines <https://economie.eaufrance.fr/chiffres-cles/cout-minimal-quengendrerait-une-depollution-des-eaux-souterraines>
- 127 Cour des comptes. (2024). Rapport public annuel. L'action publique en faveur de l'adaptation au changement climatique. <https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2024-03/20240312-RPA-2024-action-publique-adaptation-changement-climatique-synthese-generale.pdf>
- 128 Le fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM), plus communément appelé fonds Barnier, permet de financer les travaux réalisés par les particuliers et petites entreprises pour réduire la vulnérabilité de leurs habitations ou locaux. Il permet aussi aux collectivités de racheter les bâtiments les plus à risque.
- 129 Résolution n°2022/2829 du Parlement européen du 15 septembre 2022 sur les conséquences de la sécheresse, des incendies et d'autres phénomènes météorologiques extrêmes: intensifier les efforts de l'Union pour lutter contre le changement climatique [https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2022-0330\\_FR.html](https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2022-0330_FR.html)
- 130 Cour des comptes. (2024). Rapport public annuel. L'action publique en faveur de l'adaptation au changement climatique. <https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2024-03/20240312-syntheses-RPA-2024.pdf>
- 131 I4CE. (2022). Au moins 50 milliards d'euros par an d'investissements publics à adapter. <https://www.i4ce.org/au-moins-50-mds-e-an-dinvestissements-a-adapter-au-changement-climatique/>
- 132 I4CE. (2022). Budget 2023 : quelle place pour l'adaptation au changement climatique ? <https://www.i4ce.org/budget-2023-place-ladaptation-changement-climat/>
- 133 Butler et al., 2016 ; Prober et al., 2017; Symstad et al., 2017; Lawrence et al., 2019; Phan et al., 2019; Sperotto et al., 2019; Haasnoot et al., 2020a.
- 134 MTECT. (2024). La France s'adapte. Comprendre la trajectoire d'adaptation au changement climatique. [https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/20240122\\_La%20France%20s%27adapte\\_Comprendre%20la%20TRACC.pdf](https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/20240122_La%20France%20s%27adapte_Comprendre%20la%20TRACC.pdf)
- 135 IPCC. (2023). Climate Change 2022 : Impacts, Adaptation and Vulnerability Contribution of Working Groups I, II and III to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change. Annex II. p. 2917 [https://report.ipcc.ch/ar6/wg2/IPCC\\_AR6\\_WGII\\_FullReport.pdf](https://report.ipcc.ch/ar6/wg2/IPCC_AR6_WGII_FullReport.pdf)
- 136 Ibid. p. 127.
- 137 Jugement de l'Affaire du Siècle, Tribunal administratif de Paris, 14 octobre 2021. <http://paris.tribunal-administratif.fr/Actualites-du-Tribunal/Espace-presse/L-Affaire-du-Siecle-l-Etat-devra-reparer-le-prejudice-ecologique-dont-il-est-responsable>
- 138 Décision de l'affaire Grande-Synthe, Conseil d'Etat, 10 mai 2023. <https://www.conseil-etat.fr/actualites/emissions-de-gaz-a-effet-de-serre-le-gouvernement-doit-prendre-de-nouvelles-mesures-et-transmettre-un-premier-bilan-des-cette-fin-d-annee>
- 139 Zabalza. (2023). Dans les Deux-Sèvres, une manifestation anti-mégabassines sous haute tension. Le Monde. [https://www.lemonde.fr/planete/article/2023/03/24/dans-les-deux-sevres-une-mobilisation-anti-megabassines-sous-haute-tension\\_6166763\\_3244.html](https://www.lemonde.fr/planete/article/2023/03/24/dans-les-deux-sevres-une-mobilisation-anti-megabassines-sous-haute-tension_6166763_3244.html)
- 140 RAC (2023) 67 milliards d'euros de dépenses néfastes pour le climat et la biodiversité, <https://reseauactionclimat.org/67-milliards-deuros-de-depenses-nefastes-pour-le-climat-et-la-biodiversite/>
- 141 France Stratégie. (Novembre 2023). L'artificialisation des sols : un phénomène difficile à maîtriser. [https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs\\_2024\\_-\\_na\\_128\\_artificialisation\\_des\\_sols\\_-\\_janvier.pdf](https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs_2024_-_na_128_artificialisation_des_sols_-_janvier.pdf)
- 142 IPCC. (2023). Climate Change 2022 3: Impacts, Adaptation and Vulnerability Contribution of Working Groups I, II and III to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change. P. 1842. [https://report.ipcc.ch/ar6/wg2/IPCC\\_AR6\\_WGII\\_FullReport.pdf](https://report.ipcc.ch/ar6/wg2/IPCC_AR6_WGII_FullReport.pdf)
- 143 Bloom, Obtenir des aires marines réellement protégées. <https://bloomassociation.org/nos-campagnes/obtenir-des-aires-marines-reellement-protgees/quel-est-le-probleme/>
- 144 Tribunal Administratif de Paris, Jugement n° 2200534/4-1 du 29 juin 2023 <http://paris.tribunal-administratif.fr/Actualites-du-Tribunal/Espace-presse/Prejudice-ecologique-lie-a-l-utilisation-des-produits-phytopharmaceutiques-l-Etat-est-condamne>
- 145 Papier de positionnement de Michel Forst, Rapporteur Spécial des Nations Unies sur les Défenseurs de l'Environnement au titre de la Convention d'Aarhus (2024): Répression par l'État des manifestations et de la désobéissance civile environnementales : une menace majeure pour les droits humains et la démocratie.

- 
- 146** IPCC. (2023). Climate Change 2023: Synthesis Report. Contribution of Working Groups I, II and III to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change. p.1833. [https://report.ipcc.ch/ar6/wg2/IPCC\\_AR6\\_WGII\\_FullReport.pdf](https://report.ipcc.ch/ar6/wg2/IPCC_AR6_WGII_FullReport.pdf)
- 147** Direction des Territoires, de L’Alimentation et de la Mer à Saint-Pierre et Miquelon. (2018). Plan de prévention des risques littoraux. [https://www.saint-pierre-et-miquelon.developpement-durable.gouv.fr/consulter-le-pprl-a812.html#H\\_Consulter-le-PPRL](https://www.saint-pierre-et-miquelon.developpement-durable.gouv.fr/consulter-le-pprl-a812.html#H_Consulter-le-PPRL)
- 148** The Conversation (2022). Que faire face à la montée du niveau de la mer ? L’exemple de Miquelon, village en cours de « déplacement » <https://theconversation.com/que-faire-face-a-la-montee-du-niveau-de-la-mer-lexemple-de-miquelon-village-en-cours-de-deplacement-177786>
- 149** CESE. (2023). Face au changement climatique, accélérer une adaptation systémique et juste. [https://www.lecese.fr/sites/default/files/articles/fichiers/2023\\_25\\_changement\\_climatique\\_adaptation.pdf](https://www.lecese.fr/sites/default/files/articles/fichiers/2023_25_changement_climatique_adaptation.pdf)
- 150** I4CE. (2022). Se donner les moyens de s’adapter aux conséquences du changement climatique en France : de combien parle-t-on ? [https://www.i4ce.org/wp-content/uploads/2022/07/Juin-2022\\_I4CE\\_besoins\\_adaptation.pdf](https://www.i4ce.org/wp-content/uploads/2022/07/Juin-2022_I4CE_besoins_adaptation.pdf)
- 151** Sénat. (2019). Rapport d’information n° 511 (2018-2019) : Adapter la France aux dérèglements climatiques à l’horizon 2050 : urgence déclarée. <https://www.senat.fr/rap/r18-511/r18-511.html>
- 152** IPCC. (2023). Climate Change 2023: Synthesis Report. Contribution of Working Groups I, II and III to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change. [https://report.ipcc.ch/ar6/wg2/IPCC\\_AR6\\_WGII\\_FullReport.pdf](https://report.ipcc.ch/ar6/wg2/IPCC_AR6_WGII_FullReport.pdf)
- 153** Syndicat European Trade Union. (2020). Un guide pour les syndicats : adaptation au changement climatique et monde du travail. [https://www.etuc.org/sites/default/files/publication/file/2020-09/ETUC-adaptation-climate-guide\\_FR\\_0.pdf](https://www.etuc.org/sites/default/files/publication/file/2020-09/ETUC-adaptation-climate-guide_FR_0.pdf)
- 154** OCDE, Financement climatique fourni et mobilisé par les pays développés en 2013-2021 : Tendances agrégées et opportunités pour accroître le financement de l’adaptation et la mobilisation de fonds privés [https://www.oecd-ilibrary.org/sites/40558351-fr/1/3/1/index.html?itemId=/content/publication/40558351-fr&csp\\_=d8e1e5e8865d39c464f957a14f83ae40&itemI60=oecd&itemContentType=book](https://www.oecd-ilibrary.org/sites/40558351-fr/1/3/1/index.html?itemId=/content/publication/40558351-fr&csp_=d8e1e5e8865d39c464f957a14f83ae40&itemI60=oecd&itemContentType=book)
- 155** Communiqué de presse du 6 décembre 2023, Ministère de l’Economie et de finances : La France conforte son soutien aux pays les plus vulnérables au changement climatique et annonce à la cop28 un paquet financier de 173 millions d’euros. <https://presse.economie.gouv.fr/la-france-conforte-son-soutien-aux-pays-les-plus-vulnerables-au-changement-climatique-et-annonce-a-la-cop28-un-paquet-financier-de-173-millions-deuros/>
- 156** Development Finance International, (2023) The Worst Ever Global Debt Crisis : Putting Climate Adaptation Spending Out Of Reach [https://www.development-finance.org/files/Debt\\_Service\\_Watch\\_Briefing\\_Climate\\_COP28\\_FINAL\\_281123.pdf](https://www.development-finance.org/files/Debt_Service_Watch_Briefing_Climate_COP28_FINAL_281123.pdf)
- 157** UNEP (2023) Rapport sur le déficit de l’adaptation au climat. <https://www.unep.org/fr/resources/rapport-2023-sur-le-deficit-de-ladaptation-au-climat>



**OXFAM**

France